VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 4

CONTRAT ENFANCE / JEUNESSE 2012 - 2015

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La Ville et la CAF sont engagées depuis de nombreuses années dans un partenariat contractuel (Contrat Enfance – Jeunesse, Contrat Enfance, Contrat temps libre et leurs avenants) destiné à développer les capacités d'accueil en structures Petite Enfance et de loisirs ainsi que des actions qualitatives et de partenariat avec le milieu associatif. Le contrat en cours est arrivé à son terme le 31 décembre 2011.

Un nouveau contrat « Enfance – Jeunesse » d'une durée de 4 ans (2012 – 2015) a été élaboré avec la CAF, il concerne l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans.

Il est destiné à :

→ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

→ rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les objectifs discutés entre la Ville et la CAF se traduiront par la mise en œuvre d'actions « éligibles » relatives soit à la poursuite d'activités déjà financées, soit à de nouveaux projets. Parmi ceux-ci il convient de noter :

I / PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRE :

Les nouveaux projets décrits ci-dessous répondent à une volonté municipale de développer les modes d'accueil dans le cadre d'un service public mais aussi de mieux faire correspondre l'offre à la demande en tenant compte des besoins des différents territoires.

- Construction de la nouvelle crèche Barbecot : ouverture prévue pour septembre 2014, qui permettra d'une part de retrouver la capacité d'accueil de la crèche collective avec 60 places et par ailleurs de créer 30 places supplémentaires en multi-accueil.

- Réalisation d'un multi-accueil à Trémonteix : prévue avec une ouverture en septembre 2014 (ou au plus tard janvier 2015), d'une capacité de 20 places pour répondre aux besoins de la population attendue sur ce quartier mais aussi de celui de la Glacière.

- Extension du multi-accueil de la Gauthière : situé au cœur d'un quartier en pleine restructuration dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (ANRU) ; augmentation de la capacité d'accueil de 13 à 20 places.

- Nouveau Relais Assistantes Maternelles : en complément des deux RAM existants, l'installation pourrait s'effectuer sur le quartier Herbet avec une centaine d'Assistantes Maternelles.

De plus, l'adaptation des services péri-scolaires « Ecole de la Récré » (accueil de loisirs du mercredi, matin, midi et soir avant ou après la classe) se poursuivra : ils seront déployés pour répondre aux demandes des familles pour l'accueil de leurs enfants sur l'ensemble du territoire clermontois.

II / ENFANCE ET LOISIRS :

- BAFA Citoyen

Deux cycles de formation BAFA sont mis en place sur les quartiers de St Jacques et Croix de Neyrat.

Les jeunes participants, habitants, étudiants ou travaillant sur Clermont-Ferrand sont recrutés par un collectif de partenaires animé par la Ville de Clermont-Ferrand dont le Conseil Régional d'Auvergne. Ils contribuent à hauteur de 37.5 euros par stage de formation, en contrepartie, ils s'engagent à réaliser 50 heures de bénévolat dans une association sous la forme de la mise en place d'un projet.

40 jeunes de plus de 18 ans pour le stage de base et 40 autres pour le stage de perfectionnement peuvent s'inscrire à cette formation.

- Accueil de jeunes

Ce mode d'accueil, prévu par l'article R.227-1 du code de l'Action Sociale et des Familles, présente deux avantages essentiels au regard des besoins de la tranche d'âge des plus de 15 ans :

- il permet la mise en place d'un mode d'accueil en entrée et sortie libre ;
- il autorise la cohabitation de mineurs et de majeurs, à la condition qu'il y ait une continuité dans les âges accueillis (par exemple : de 15 à 20 ans).

Les deux accueils de jeunes mis en place :

- un au nord avec 12 places
- un au sud avec 12 places

durant les vacances scolaires ainsi qu'une dizaine de fois en cours d'année sont une des solutions qui permettra d'accentuer le travail de la Ville en direction des 15-20 ans.

- Association Parenthèse

Parenthèse est une association loi 1901 qui propose et accueille diverses activités artistiques et de communication pour tous. Elle compte plus de 350 adhérents et souhaite mettre en place un accueil de loisirs maternel, pour des enfants de 3 à 6 ans, de 8h à 12h, dans ses locaux situés au 3 Rue de Serbie à Clermont-Fd durant les vacances scolaires.

Cette nouvelle proposition permettra de compléter et de diversifier l'offre offerte aux Clermontois en recherche d'un moyen de garde éducatif pour leurs enfants. L'association pratiquera une politique tarifaire comparable à celle de la Ville.

Ce nouveau contrat engagera la Ville et la CAF pendant une période de quatre années. Il engagera la Ville à poursuivre et à mettre en œuvre les actions qu'elle propose et la CAF à apporter dès 2012 d'une part un financement des actions reconduites avec un montant forfaitaire dégressif et d'autre part un financement des actions nouvelles à hauteur d'environ 55 % du montant plafonné des dépenses restant à la charge de la Ville. (cf. annexe financière 1).

En conséquence et compte-tenu de son intérêt, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse pour la période 2012 – 2015 ainsi que ses annexes (CD-Rom ci-joint).

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 OCT. 2012

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée des Affaires Sociales

Françoise NOUHEN

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME
11 OCT. 2012
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

4.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY DE DOME

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Puy-de-Dôme

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME
11 OCT. 2012
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Avec

[redacted]

Cité Administrative
Rue Pélissier
63032Clermont-Ferrand Cedex 9

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015

4-2

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE »

NUMERO SIAS : 2012-188

Entre :

La commune de CLERMONT-FERRAND représentée par Monsieur Serge GODARD, Maire, agissant en vertu de la délibération du **XXXXXXXXXX**.....

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Puy de Dôme, représentée par Monsieur Bernard TRIVIAUX, Directeur, dont le siège est situé rue Pélissier 63032 Clermont-Ferrand cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇨ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- une localisation géographique équilibrée des différents équipe-ments et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇨ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention et cadre général du dispositif

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Sont éligibles à la Psej, les nouveaux développements (**), ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus. Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la Psej.

La Psej a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85 % du montant de la Psej et concerne exclusivement :

· ***Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :***

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Accueil collectif, familial et parental 0-4 ans[1]	*Accueil de loisirs* [2] *(*)*
Accueil collectif, familial et parental 4-6 ans	*Accueil de jeunes* [2] *(*)*
Micro-crèche[1] *0 – 4 ans*	
Micro-crèche 4 – 6 ans	
Relais assistants maternels	
Lieu d'accueil enfants – parents ()*	

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s)

[1] Application obligatoire du barème des participations familiales établi par la Caisse nationale des allocations familiales.

[2] Application obligatoire de tarifications modulées en fonction des ressources des familles

- ***Les actions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (*) :***

CHAMP DE L'ENFANCE	CHAMP DE LA JEUNESSE
Ludothèque	*Accueil périscolaire*
	séjour de vacances été
	séjour petites vacances
	camp adolescents

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s)

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15 % du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (*)
Poste de coordinateur
Formations - Bafa / Bafd
Diagnostic initial[3]

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) sur le champ de la jeunesse

La présente convention est constituée par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- les présentes dispositions ;
- l'annexe 1 relative au tableau financier ;
- l'annexe 2 relative à la situation de l'offre à la signature de la convention et aux perspectives de développement ;
- l'annexe 3 relative à la fiche détaillée par action nouvelle et antérieure ;
- l'annexe 4 relative au diagnostic ;
- l'annexe 5 relative aux pièces justificatives ;
- l'annexe 6 à la présente convention relative au suivi et à l'analyse des actions prévues, des objectifs et des effets du contrat dans le cadre des bilans intermédiaires et du bilan final

Article 2 - Champ de la convention

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3.

3 Diagnostic réalisé avant un Psej dans le cas d'une prévision de nouveaux développements, avec une collectivité territoriale ayant tout ou partie de compétence Ludothèque, accueil périscolaire, contrat de séjour, pour laquelle un diagnostic ne soit pas nécessaire, par la mise en œuvre d'une action inscrite au schéma de développement de la [illegible]

Article 3 – Engagements du partenaire de la Caf

- **au regard des activités et services financés par la Caf :**

Le partenaire est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Il s'assure que les services et/ou activités proposés, sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.
Il s'engage à ce que les services et actions couverts par la présente convention ne soient pas à vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Le partenaire s'engage à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » (N-1(*)), en qualité d'action « antérieure » (cf annexes 1 à 3), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N(*).

Pour une action nouvelle (cf annexes 1 à 3) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à:

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile ; ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;

- **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourrant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire doit porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

(*) N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties

Il s'engage à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- le périmètre de ses compétences ;
- ses missions ;
- les statuts ;
- le règlement intérieur ;
- l'activité ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- l'ensemble des demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

- au regard du public visé par la présente convention

Le partenaire s'assure que :

- le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- la participation du public à la vie de la structure est effective ;
- la tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- les règles de confidentialité sont respectées ;
- les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

- au regard de la communication

Le partenaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

- au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire s'assure, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- d'agrément, de conditions d'ouverture et de création de service, etc. ;
- d'hygiène, de sécurité, de normes en matière d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurance ;
- de recours à un commissaire aux comptes ;
- de procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc

- au regard des pièces justificatives :

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe avant le 30 avril de l'année qui suit l'année du droit examiné, lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe 5.

En tout état de cause, il s'engage à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire s'engage à conserver durant toute la convention et ce pendant six ans après le dernier versement, tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.
Il s'engage à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

- au regard des objectifs poursuivis :

Chaque année, avant le 30 avril et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2.

- au regard de la tenue de la comptabilité

Le partenaire s'engage sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Il s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 4 – Engagements de la Caf

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé ;
- sa contribution à l'évaluation du projet ;
- le versement d'une Psej selon les modalités détaillées à l'article 5 de la présente convention.

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 5 – Modalités de financement

5-1 : Les pièces justificatives nécessaires à la détermination du droit

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont détaillées en annexe 5 :

- les pièces nécessaires à la signature de la convention ;
- les pièces nécessaires au paiement de la Psej et au suivi de l'activité.

5-2 : Mode de calcul de la Psej et révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1er janvier 2011.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé.

Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1 de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un

pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou d'absence de réalisation d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

5-3 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après :

- **Paiement avec acomptes trimestriels**

Les acomptes versés sont plafonnés à 60 % des droits prévisionnels.

La Caf se réserve le droit de suspendre les acomptes si nécessaire.

- **Régularisation**

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6 - Suivi des engagements et évaluation de la convention

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires co-signataires.

A cet égard, la Caf et le partenaire conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficience du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrite en annexe.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er de la présente convention, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

Article 7 – Contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention sans que le partenaire ne puisse s'y opposer.

Le partenaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil général précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail ...

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les 3 derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Article 8 – Modification des termes de la convention

Toute modification d'une condition ou d'une modalité d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'avenant précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 2, ni le terme de l'échéance de la convention.

Article 9 – Non respect des termes de la convention

Le non respect d'un des termes de la convention peut entraîner :

- la suspension immédiate des versements de la Psej ;
- la dénonciation immédiate de la convention ;
- la récupération des sommes versées.

Article 10 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois, et sous réserve que la Caf dispose de la délibération du Conseil communautaire, si tout ou partie d'une compétence légale, nécessaire à la réalisation de la présente convention, fait l'objet d'un transfert ou d'une restitution de compétence légale conformément au code général des collectivités territoriales.

La présente convention peut être résiliée chaque année, à la date anniversaire de sa date de signature, par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant le respect d'un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de non respect par le partenaire des engagements inscrits dans la présente convention ou de modification sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 8 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Caf moyennant le respect d'un préavis de 2 mois formalisé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination feront alors l'objet d'un reversement à l'agent comptable de la Caf.

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

Typologie	Type action	Nature action	Nature action	Montants PSEJ Proposés			
Module 1 (Date d'effet 1/01/2012)							
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	ST JACQUES 12-15 ANS	7 727,50 €	7 727,50 €	7 727,50 €	7 727,50 €
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	CHAMPRATEL	3 800,74 €	3 800,74 €	3 800,74 €	3 800,74 €
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	PARENTHESE	- €	597,70 €	597,70 €	597,70 €
Action nouvelle	JEUNESSE	ACCUEIL JEUNES	AJ NORD	5 828,56 €	13 933,16 €	13 933,16 €	13 933,16 €
Action nouvelle	JEUNESSE	ACCUEIL JEUNES	AJ SUD	5 828,56 €	13 933,16 €	13 933,16 €	13 933,16 €
Action nouvelle	JEUNESSE	PILOTAGE	FORMATIONS BAFA/BAFD	12 187,04 €	12 187,04 €	12 187,04 €	12 187,04 €
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LA GARE Extension	8 568,40 €	8 946,25 €	9 137,37 €	9 328,50 €
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	CROIX NEYRAT	20 086,10 €	24 122,66 €	25 468,18 €	25 468,18 €
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	ST JACQUES	5 367,75 €	8 946,25 €	9 137,37 €	9 328,50 €
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LA GAUTHIERE Extension				14 623,03 €
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	BARBECOT			12 517,89 €	51 817,56 €
Action nouvelle	ENFANCE	RAM	HERBET				16 245,66 €
Total actions nouvelles				69 414,65 €	94 194,46 €	108 440,11 €	178 990,73 €
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE FAM	LAGARLAYE	92 941,87 €	92 941,87 €	92 941,87 €	92 941,87 €
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE PAR	PETITES CANAILLES	7 023,22 €	7 023,22 €	7 023,22 €	7 023,22 €
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE PAR	PETITS LOUPS	9 121,20 €	9 121,20 €	9 121,20 €	9 121,20 €
Action antérieure	ENFANCE	LAEP	MAISON DE L ILE	2 116,30 €	2 116,30 €	2 116,30 €	2 116,30 €
Action antérieure	ENFANCE	LAEP	MAISON D'A COTE	5 719,42 €	5 719,42 €	5 719,42 €	5 719,42 €
Action antérieure	ENFANCE	RAM	CLERMONT NORD	15 928,47 €	15 928,47 €	15 928,47 €	15 928,47 €
Action antérieure	ENFANCE	RAM	ST JACQUES	2 076,01 €	2 076,01 €	2 076,01 €	2 076,01 €
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	LA GARE	31 809,03 €	31 809,03 €	31 809,03 €	31 809,03 €
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	LAGARLAYE	30 103,52 €	30 103,52 €	30 103,52 €	30 103,52 €
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	NEYRON	39 646,46 €	39 646,46 €	39 646,46 €	39 646,46 €
Action antérieure	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LES ENFANTS DU PARC	17 111,97 €	17 111,97 €	17 111,97 €	17 111,97 €
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	DAJIL	23 087,39 €	23 087,39 €	23 087,39 €	23 087,39 €
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	ECOLE DE LA RECRE	247 171,65 €	247 171,65 €	247 171,65 €	247 171,65 €
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	ASC CHAMPRATEL	11 794,08 €	11 794,08 €	11 794,08 €	11 794,08 €
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	BOXING CLUB	3 270,82 €	3 270,82 €	3 270,82 €	3 270,82 €
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	CDOS	4 415,98 €	4 415,98 €	4 415,98 €	4 415,98 €
Action antérieure	JEUNESSE	SEJOURS	HIVER	249,70 €	249,70 €	249,70 €	249,70 €
Action antérieure	JEUNESSE	SEJOURS	ETE	2 498,65 €	2 498,65 €	2 498,65 €	2 498,65 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	JULES FERRY	3 834,88 €	3 834,88 €	3 834,88 €	3 834,88 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	FONTGIEVE	1 649,23 €	1 649,23 €	1 649,23 €	1 649,23 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	NESTOR PERRET	3 855,06 €	3 855,06 €	3 855,06 €	3 855,06 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	MONTCINESTOR	546,82 €	546,82 €	546,82 €	546,82 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	JEUNESSE ET HORIZON	2 257,32 €	2 257,32 €	2 257,32 €	2 257,32 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	LA GARE DELILLE	1 388,48 €	1 388,48 €	1 388,48 €	1 388,48 €
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	LA GLACIERE JEAN BUTEZ	341,00 €	341,00 €	341,00 €	341,00 €
Action antérieure	PILOTAGE	COORDINATION	COORDINATION ENFANCE	3 437,50 €	3 437,50 €	3 437,50 €	3 437,50 €
Action antérieure	PILOTAGE	COORDINATION	COORDINATION JEUNESSE	37 812,50 €	37 812,50 €	37 812,50 €	37 812,50 €
Total actions antérieures				601 210,53 €	601 210,53 €	601 210,53 €	601 210,53 €
Total dégressivité contrat antérieur				3 902,53 €			
Total Module 1				674 527,71 €	695 404,99 €	709 650,64 €	780 201,26 €
MODULE 2 (Date d'effet 1/01/2012)							
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	TREMONTEIX				34 545,04 €
Total Module 2							34 545,04 €
Total Contrat							

Fait à Clermont Ferrand, le

Le Directeur de la Caf, Bernard TRIVIAUX

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire, Serge GODARD

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL (1) ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

	Typologie	Nom de l'action	Taux d'occupation de l'existant (1)	Nombre d'unités de référence (2) de l'existant (1)	Capacité d'accueil de l'existant (1)	2012		2013		2014		2015	
						Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module 1 (date d'effet 1/01/2012)													
	Action nouvelle	ALSH ST JACQUES				7500	9375	7500	9375	7500	9375	7500	9375
	Action nouvelle	ALSH CHAMPRATEL				4950	6188	4950	6188	4950	6188	4950	6188
	Action nouvelle	ALSH PARENTHESE				340	425	1600	2000	1600	2000	1600	2000
	Action nouvelle	ACCUEIL JEUNES NORD				3336	4170	7590	9488	7590	9488	7590	9488
	Action nouvelle	ACCUEIL JEUNES SUD				3336	4170	7590	9488	7590	9488	7590	9488
	Action nouvelle	FORMATIONS BAFA				92		92		92		92	
	Action nouvelle	MA LA GARE EXTENSION				23500	46200	23500	46000	24000	46000	24500	46000
	Action nouvelle	M A CROIX DE NEYRAT				16000	31050	16000	31050	19000	31050	19000	31050
	Action nouvelle	MA ST JACQUES				23500	38670	23500	43700	24000	43700	24500	43700
	Action nouvelle	MA BARBECOT								8000	24000	30000	69000
	Action nouvelle	MA GAUTHIERE EXTENSION										23500	43700
	Action nouvelle	RAM HERBET										1 ETP	
	Action antérieure	CRECHE FA LAGARLAYE	60,08%	66590	110898								
	Action antérieure	CRECHE PETITES CANAILLES	74,31%	31257	42064								
	Action antérieure	CRECHE PETITS LOUPS	93,70%	45237	48279								
	Action antérieure	LAEP MAISON DE L'ILE		525 H									
	Action antérieure	LAEP MAISON D'A COTE		790 H									
	Action antérieure	RAM CLERMONT NORD		1,5 ETP									
	Action antérieure	RAM ST JACQUES		0,90 ETP									
	Action antérieure	HALTE GARDERIE LA GARE	48,99%	16902	34500								
	Action antérieure	HALTE GARDERIE LAGARLAYE	47%	16064	34165								
	Action antérieure	HALTE GARDERIE NEYRON	53,82%	21134	39270								
	Action antérieure	LES ENFANTS DU PARC	40,46%	9350	23100								
	Action antérieure	ALSH DAJL	80%	14950	18687								
	Action antérieure	ECOLE DE LA RECRE	80%	488676	610847								
	Action antérieure	ASC CHAMPRATEL	80%	73232	91540								
	Action antérieure	BOXING CLUB	80%	11624	14530								
	Action antérieure	CDOS	80%	21189	26486								
	Action antérieure	SEJOUR HIVER	100%	248	248								
	Action antérieure	SEJOUR ETE	100%	693	693								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE JULES FERRY	97,34%	29980	30800								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE FONTGIEVE	98,48%	2080	2112								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE NESTOR PERR	100%	3610	3610								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE MONCINESTOR	83,35%	2438	2925								
	Action antérieure	JEUNESSE ET HORIZON	100%	2880	2880								
	Action antérieure	LA GARE DELILLE	90%	4950	5500								
	Action antérieure	LA GLACIERE JEAN BUTEZ	80%	400	500								
	Action antérieure	COORDINATION JEUNESSE		2,75 ETP									
	Action antérieure	COORDINATION ENFANCE		0,25 ETP									
(1) Il s'agit de l'existant au 31 décembre de l'exercice civil qui précède la signature de la convention ou de l'avenant suivant le module concerné, le N-1 convention peut donc différer du N-1 de l'avenant													
(2) cf. annexe 5.2													
Module 2 (date d'effet 1/01/2012)													
	Action nouvelle	Multi-accueil TREMONTEIX										20000	43700

Fait à Clermont Ferrand, le

Le Directeur de la Caf, Bernard TRIVIAUX

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire, Serge GODARD

11/10/2012 14:48:33 **Actes avec AR > Consulter un acte**

Actions Actes

Créer un nouvel acte
Voir la liste des actes
Rechercher un acte

Support Entreprises

Par téléphone :

0 825 00 13 26 (0,15€ TTC/mn)
9h00 - 12h30 ; 14h00 - 18h30
(les jours ouvrés)

Par mail : support-okacte@omnikles

Détail de l'acte **Courriers MIAT** **Commentaires** **Historique**

Type d'envoi	Envoi Papier
Nom du service	DVSPE
Format de l'original	Original papier
Taille des documents	10 Ko
N° de séance	CM280912
N° de délibération	ODJ4
Objet	Contrat Enfance / Jeunesse 2012 - 2015
Code matière	1.4 - Autres types de contrats
Date de la décision	28/09/2012
Nature de l'acte	Délibérations
Fichier d'acte	Delibpapier.pdf [10 Ko]
Etat de l'acte	Papiers avec AR
Date de l'envoi	11/10/2012
Date de réception de l' AR	11/10/2012

Extraction ZIP **Archiver acte** **Retour**

ANNEXES

Annexe 1

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

					Montants PSEJ limitatifs			
Typologie	Type action	Nature action	Nom de l'action	2012	2013	2014	2015	
Module 1 (Date d'effet 1/01/2012)								
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	ST JACQUES 12-15 ANS	7 727,50 €	7 727,50 €	7 727,50 €	7 727,50 €	
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	CHAMPRATEL	3 800,74 €	3 800,74 €	3 800,74 €	3 800,74 €	
Action nouvelle	JEUNESSE	ALSH	PARENTHESE	- €	597,70 €	597,70 €	597,70 €	
Action nouvelle	JEUNESSE	ACCUEIL JEUNES	AJ NORD	5 828,56 €	13 933,16 €	13 933,16 €	13 933,16 €	
Action nouvelle	JEUNESSE	ACCUEIL JEUNES	AJ SUD	5 828,56 €	13 933,16 €	13 933,16 €	13 933,16 €	
Action nouvelle	JEUNESSE	PILOTAGE	FORMATIONS BAFA/BAFD	12 187,04 €	12 187,04 €	12 187,04 €	12 187,04 €	
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LA GARE Extension	8 588,40 €	8 946,25 €	9 137,37 €	9 328,50 €	
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	CROIX NEYRAT	20 086,10 €	24 122,66 €	25 468,18 €	25 468,18 €	
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	ST JACQUES	5 367,75 €	8 946,25 €	9 137,37 €	9 328,50 €	
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LA GAUTHIERE Extension				14 623,03 €	
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	BARBECOT			12 517,89 €	51 817,56 €	
Action nouvelle	ENFANCE	RAM	HERBET				16 245,66 €	
Total actions nouvelles				**69 414,65 €**	**94 194,46 €**	**108 440,11 €**	**178 990,73 €**	
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE FAM	LAGARLAYE	92 941,87 €	92 941,87 €	92 941,87 €	92 941,87 €	
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE PAR	PETITES CANAILLES	7 023,22 €	7 023,22 €	7 023,22 €	7 023,22 €	
Action antérieure	ENFANCE	CRECHE PAR	PETITS LOUPS	9 121,20 €	9 121,20 €	9 121,20 €	9 121,20 €	
Action antérieure	ENFANCE	LAEP	MAISON DE L ILE	2 118,30 €	2 118,30 €	2 118,30 €	2 118,30 €	
Action antérieure	ENFANCE	LAEP	MAISON D'A COTE	5 719,42 €	5 719,42 €	5 719,42 €	5 719,42 €	
Action antérieure	ENFANCE	RAM	CLERMONT NORD	15 928,47 €	15 928,47 €	15 928,47 €	15 928,47 €	
Action antérieure	ENFANCE	RAM	ST JACQUES	2 076,01 €	2 076,01 €	2 076,01 €	2 076,01 €	
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	LA GARE	31 809,03 €	31 809,03 €	31 809,03 €	31 809,03 €	
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	LAGARLAYE	30 103,52 €	30 103,52 €	30 103,52 €	30 103,52 €	
Action antérieure	ENFANCE	HALTE GARDERIE	NEYRON	39 646,46 €	39 646,46 €	39 646,46 €	39 646,46 €	
Action antérieure	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	LES ENFANTS DU PARC	17 111,97 €	17 111,97 €	17 111,97 €	17 111,97 €	
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	DAJL	23 087,39 €	23 087,39 €	23 087,39 €	23 087,39 €	
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	ECOLE DE LA RECRE	247 171,65 €	247 171,65 €	247 171,65 €	247 171,65 €	
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	ASC CHAMPRATEL	11 794,08 €	11 794,08 €	11 794,08 €	11 794,08 €	
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	BOXING CLUB	3 270,82 €	3 270,82 €	3 270,82 €	3 270,82 €	
Action antérieure	JEUNESSE	ALSH	CDOS	4 415,98 €	4 415,98 €	4 415,98 €	4 415,98 €	
Action antérieure	JEUNESSE	SEJOURS	HIVER	249,70 €	249,70 €	249,70 €	249,70 €	
Action antérieure	JEUNESSE	SEJOURS	ETE	2 498,65 €	2 498,65 €	2 498,65 €	2 498,65 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	JULES FERRY	3 834,88 €	3 834,88 €	3 834,88 €	3 834,88 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	FONTGIEVE	1 649,23 €	1 649,23 €	1 649,23 €	1 649,23 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	NESTOR PERRET	3 855,06 €	3 855,06 €	3 855,06 €	3 855,06 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	MONTCINESTOR	546,82 €	546,82 €	546,82 €	546,82 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	JEUNESSE ET HORIZON	2 257,32 €	2 257,32 €	2 257,32 €	2 257,32 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	LA GARE DELILLE	1 388,48 €	1 388,48 €	1 388,48 €	1 388,48 €	
Action antérieure	JEUNESSE	GARDERIE PERISCO	LA GLACIERE JEAN BUTEZ	341,00 €	341,00 €	341,00 €	341,00 €	
Action antérieure	PILOTAGE	COORDINATION	COORDINATION ENFANCE	3 437,50 €	3 437,50 €	3 437,50 €	3 437,50 €	
Action antérieure	PILOTAGE	COORDINATION	COORDINATION JEUNESSE	37 812,50 €	37 812,50 €	37 812,50 €	37 812,50 €	
Total actions antérieures				**601 210,53 €**	**601 210,53 €**	**601 210,53 €**	**601 210,53 €**	
Total dégressivité contrat antérieur				3 902,53 €				
Total Module 1				**674 527,71 €**	**695 404,99 €**	**709 650,64 €**	**780 201,26 €**	
MODULE 2 (Date d'effet 1/01/2012)								
Action nouvelle	ENFANCE	MULTI ACCUEIL	TREMONTEIX				34 545,04 €	
Total Module 2							**34 545,04 €**	
Total Contrat				**674 627,71 €**	**695 404,99 €**	**709 650,64 €**	**814 746,30 €**	

Fait à Clermont Ferrand, le	Fait à Clermont-Ferrand, le
Le Directeur de la Caf, Bernard TRIVIAUX	Le Maire, Serge GODARD

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Puy-de-Dôme

4-C : ANALYSE DU TERRITOIRE DE CLERMONT-FERRAND

I - FLUX MIGRATOIRE

- **1) Des familles avec enfants s'installent-elles sur votre territoire, sur quelles zones ?**

Selon des données de l'INSEE, en 2008, sur 17 210 familles recensées sur le territoire de la Commune de Clermont-Ferrand, 3 647 familles s'étaient installées dans la Commune sur les cinq dernières années.

Actuellement des familles avec enfants continuent de s'installer sur le territoire Communal mais le nombre de départs est important.

Cependant, il est important de préciser que ces familles partent majoritairement s'installer dans la zone du bassin de vie du grand Clermont.

Elles déplacent leur zone de résidence mais Clermont Ferrand reste une zone majeure d'activité dans laquelle elles évoluent, comme le montrent plus loin les mouvements pendulaires et les flux quotidiens des populations.

Il n'existe pas des données infra-communales de l'INSEE sur les familles

- **2) Quel est leur profil socio-professionnel**

Caractéristiques socioprofessionnelles des familles qui ne résidaient pas à Clermont-Ferrand 5 ans au paravant	
CSP de la personne de référence du ménage	Nombre de ménage avec enfant(s)*
Agriculteurs exploitants	4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	172
Autres personnes sans activité professionnelle	213
Cadres et professions intellectuelles supérieures	842
Employés	795
Ouvriers	704
Professions Intermédiaires	808
Retraités	110
Total familles	3647
Total des familles résidant sur Clermont-Ferrand en 2008	
	Nombre de ménage avec enfant*
Famille résidant à CtFrd 5 ans auparavant	13564
Famille résidant en dehors de CtFrd 5 ans auparavant	3647
Total familles	17210
* Nombre de personnes de référence du ménage étant l'adulte d'un couple avec enfant ou bien étant l'adulte d'une famille monoparentale	
Source : INSEE RP 2008	

- **3) Quelle est la perspective démographique de votre territoire ?**

L'aire urbaine clermontoise a l'un des taux de croissance les plus élevés de sa catégorie (0,56 % par an) essentiellement grâce à un solde migratoire positif.
En effet Clermont Ferrand capte les 2/3 des nouveaux habitants de Clermont Communauté, c'est donc la commune la plus attractive de la zone.

Son solde naturel, même s'il reste positif, est assez bas (0,46) et l'indice de jeunesse reste stable à 1, 1.

Clermont Ferrand est une Commune sans vieillissement excessif constituée de petits ménages avec des variations démographiques assez faibles.

Les étudiants sont particulièrement attirés par ce territoire.

En 2040, la zone de Clermont Communauté pourrait, selon les prévisions les plus optimistes, compter 12 100 habitants de plus qu'en 2008 soit une croissance démographique proche de + 4 %.

Les démarches d'aménagement de l'espace urbain et les projets de constructions de logements alliés à une politique forte d'accueil des jeunes enfants sont des outils mis en place par la Municipalité pour compenser cette tendance et réduire le phénomène de vieillissement de la population.

- **4) Projets urbanistiques actuels et perspectives pour les 4 ans à venir**

(ex: projet de construction de logements sociaux...)

Le tableau ci-après regroupant tous les projets urbanistiques en cours ou prévus dans une période de 4 ans illustre la démarche volontariste de la Commune pour reconquérir et conserver les familles sur son territoire.

Une opération publique d'amélioration de l'habitat est actuellement lancée dans le quartier de la gare pour la rénovation de 245 logements sur 5 ans.

Ainsi, 1 600 logements doivent être construits d'ici 4 ans dans le cadre d'opérations d'aménagement conduites ou connues par la Ville.

A cela doit s'ajouter une production non identifiée par anticipation qui constitue la majorité de la production globale annuelle de logements évaluée à environ 800 à 900 logements par an sur la Commune sur les dix dernières années.

TABLEAU 2 : PROJETS D'HABITAT EN COURS OU PREVUS (OPERATIONS D'AMENAGEMETN D'ENSEMBLE)

Nom opération	Historique rapide	Localisation	Surface	Nombre de logement						Maitre d'ouvrage	Opérateur	Calendrier prévisionnel de réalisation période 2011 2018
				Total	libre	sociaux	Typologie					
						LS	AS	Collectif	Individuel			
Trémonteix	Projet initié en Création ZAC 1er Travaux aménagement 2011 1er travaux habitat 2012	Nord Ouest de la Commune	20 ha	600 359 1ère tranche Opérationnelle	404 dont 196 1ère TOp	104	59	359		Ville de Clermont	Logidôme	359 libre 1ère phase opérationnelle
Kessler	Projet initié en 2006 europan Création ZAC Dossier de création Dossier de réalisation : 2012	Hypercentre (Sud Jardin Lecoq Constructions dans des dents creuses	4,4 ha	100 + résidence étudiants	100			100		Ville de Clermont	Logidôme	de 2014 à 2018
Champratel	Initié en 2006 dans le cadre du PRU antérieurement 200 ? étude Vuilhard	Nord de la Commune (Quartier Nord)	20 ha	660	549 364 à 454 en 1ère phase opérationnelle	33	75	X 231 libre 1ère tranche opérationnelle collectif et intermédiaire urbain	X groupé 22 libre sur la 1ere tranche opérationnelle	Ville de Clermont	/	2012 1er travaux espace public 2012 : 1er travaux logement sociaux LS et AS (30) 2013-2014 1er travaux logements privé
Nom	Historique	Localisation	Surfa	Nombre de logement						Maitre	Opérateur	Calendrier prévisionnel de réalisation

opération	rapide		ce							d'ouvrage		période 2011 2018
				Total	libre	sociaux	Typologie					
						LS	AS	Collectif	Individuel			
MSD Chibret	Lien projet Immochan	Nord de la Commune à coté de Champratel		40	40			40		Quanntum		2014
Vergnes	Initié en 20 avenant lourd au PRU	Nord Est de la Commune Quartier Nord	Nord Est	660 à terme 260 en 1ère tranche opérationnelle	A définir							Au delà de 2018
Piste Cataroux	Initié en 2009 et 2011 (éco-cité) lié à la libération de l'emprise par l'entreprise 1ER Projet Tour à énergie positive	Centre de la Commune entre boulevard Nord et axe République	50 ha	NC	NC	NC	NC	NC	NC	ND	ND Foncier Michelin vente possible à différents opérateurs	Pas avant 2018-2022 Tour à énergie positive PC déposé fin 2011 bureau
Saint Jean	Réflexion initiée dès 2000-2003 Prolongée via éco-cité	Centre de la Commune proximité Gare Estaing		1000	333	333	333			A définir	Non connu	Non connu 2014 2016 pour les 1ère construction de logements sociaux
Estaing Auger	Réflexion initiée en 2003-2004 en lien avec l'implantation du NHE	Centre de la Commune entre République et Saint jean la voie ferrée		250 à 300								

- **5) Quels sont les modes de transports (bus, sncf...) et les voies de circulation sur votre territoire ?**

Des enquêtes réalisées de 1992 à 2000 indiquent que les personnes résidant dans le bassin de Clermont-Ferrand réalisent en moyenne 3,75 déplacements (1 déplacement étant un allé simple) par personne et par jour dans cette zone avec une augmentation du nombre de déplacement de 11%.

Les modes de transports sont, sur ces déplacements, répartis de la manière suivante:
- la voiture pour 64%
- les transports en commun pour 7%
- les 2 roues pour 2%
- 27 % à pieds.

Bien entendu la majorité de ces déplacements se font sur le territoire de la Commune de Clermont Ferrand.

Les modes de transports sont :

-**une ligne de tramway** de 14 km depuis décembre 2006 qui sera prochainement prolongée de 7 km sur le quartier des Vergnes à l'horizon 2013.
Cet équipement est assorti de 5 parking relais (ci-joint ***annexes 1*** : plan de la ligne de tramway, plan sur l'extension future de la ligne et la brochure sur ce dernier point)

-**des lignes de bus** gérées par la T2C ***(ci-joint annexes 2, 3 et 4)***
-**une gare routière** publique place Gambetta.
-**une gare centrale**, une gare à la pardieu et à la rotonde (***ci-joint annexe 5*** : plan du réseau TER de l'agglomération)

De plus un **projet de pôle d'échange intermodal (PEI) de la gare de Clermont-Ferrand,** destiné à renforcer l'inter-modalité tout en valorisant l'offre de transports en commun, est en cours de réalisation.
Il comprend :
la création d'un pôle intermodal routier : aménagement de quais en correspondance avec le quai n° 1 SNCF pour les cars interurbains, TER et urbains,
l'aménagement du parvis de la gare, avec la création d'une station de taxis, de places de stationnement pour vélos, pour accès PMR, pour accès de transport de fonds,
le réaménagement de l'avenue de l'Union Soviétique : mise en 2 X 1 voie double sens, création d'un plateau piétonnier,
l'aménagement d'un site propre pour les transports urbains au plus proche du bâtiment voyageurs,
le réaménagement du parking voyageurs côté sud de la gare (dépose minute, cheminements piétons sécurisés...),

- la réhabilitation du bâtiment voyageurs au nord et des extrémités du passage souterrain,
- la rénovation du passage souterrain,
- la mise en accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite.

- Démarrage des travaux au printemps 2013.
- Mise en service du PEI en juin 2014.

- **la voiture (*ci-joint annexes 6 – les principaux axes de circulation automobile + les pistes cyclables*)** reste cependant le moyen de déplacement le plus utilisé sur le territoire communal alors que les ménages domiciliés à Clermont Ferrand sont les moins motorisés des habitants de Clermont Communauté avec un nombre moyen de 0,9 voitures par ménage sur une moyenne de 1,1.

- **6) Quels sont les mouvements pendulaires ?**

Clermont Ferrand est le moteur principal des migrations domicile travail au sein du bassin de vie du Grand Clermont. En effet la Commune de Clermont Ferrand capte plus de 100 000 emplois soit plus de 65 % des emplois de l'agglomération qui concentre déjà 59 % des emplois du Puy de Dôme..

Clermont Ferrand dispose d'un bon taux de couverture de ses emplois par les actifs résidants mais le grand nombre d'emplois présents est générateur de migration domicile-travail quotidienne allant même au-delà de l'agglomération.

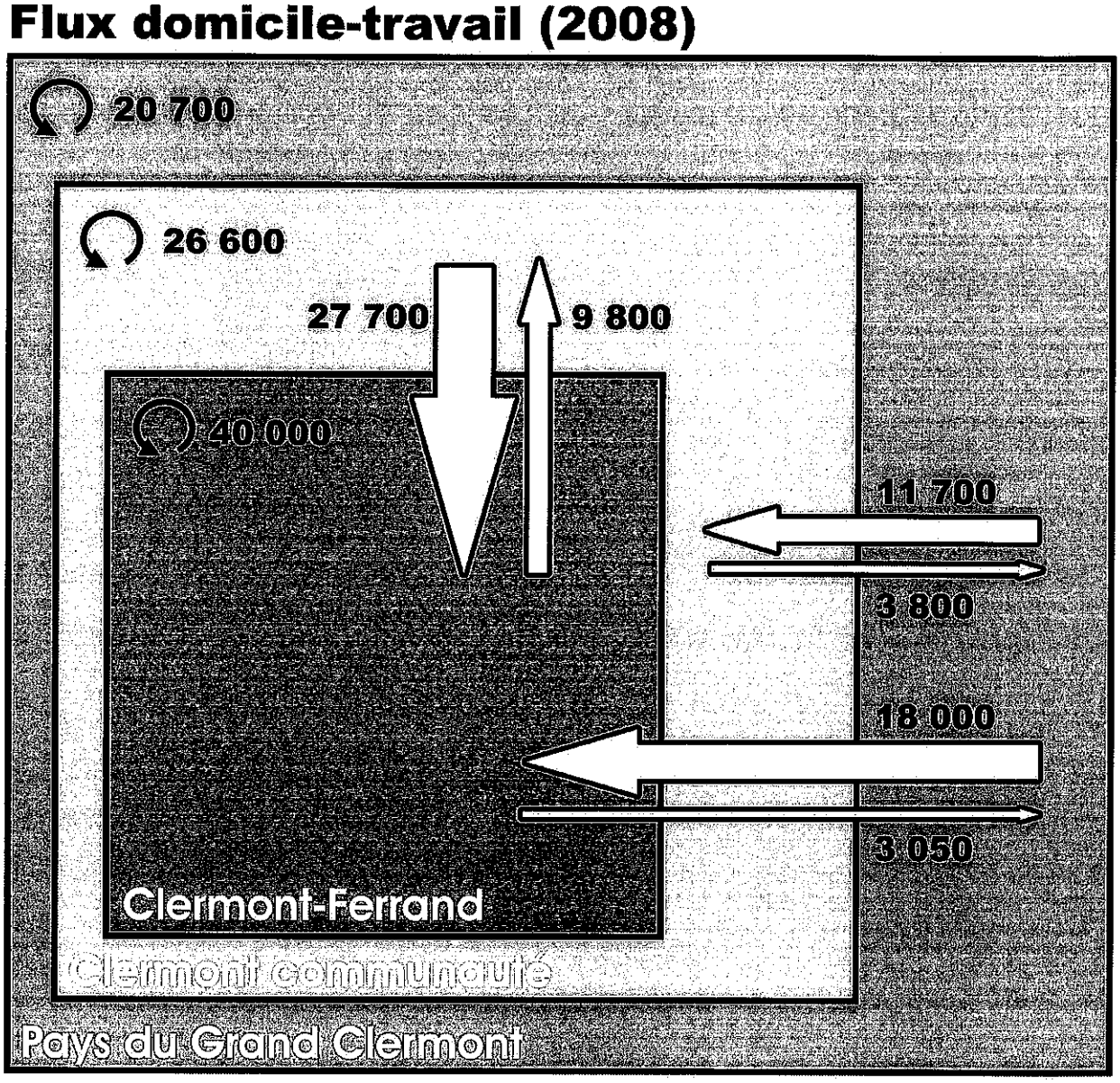
Ainsi 45 700 actifs entrent tous les jours dans la Commune dont 27 700 venant de Clermont Communauté et 18 000 du Pays du grand Clermont.

12 850 actifs sortent de Clermont Ferrand pour aller travailler dans le bassin de vie du Grand Clermont mais essentiellement dans la petite couronne.

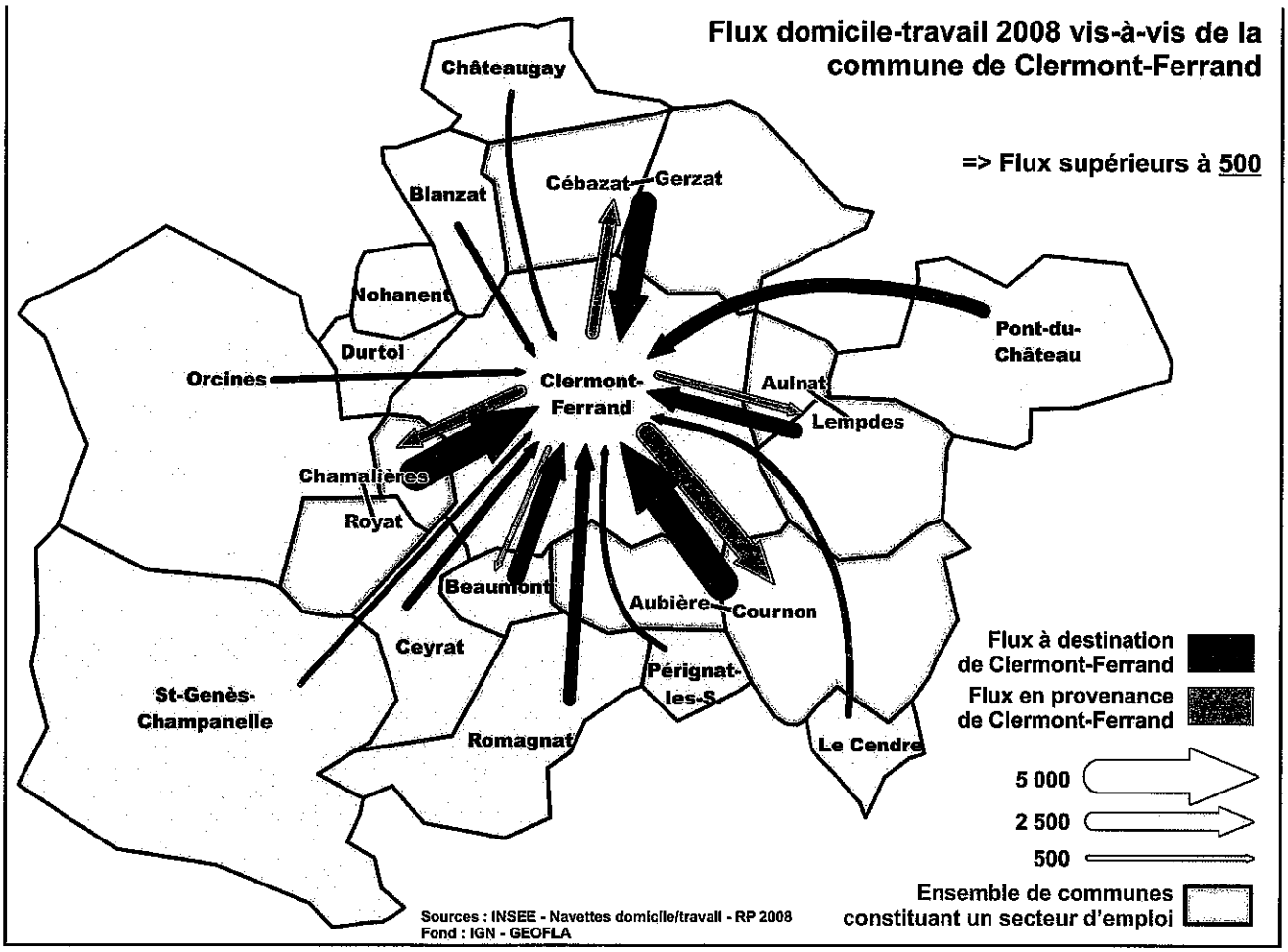
Le solde d'actif venant travailler à Clermont Ferrand est ainsi de +33 000 alors que celui des autres communes de l'agglomération est limité à + 10 000.

Cette tendance semble devoir se maintenir voir s'accentuer.

Vous trouverez ci-joint des documents schématisant ces données :
-une carte intitulée « Flux domicile-travail 2008 vis à vis de la Commune de Clermont-Ferrand »



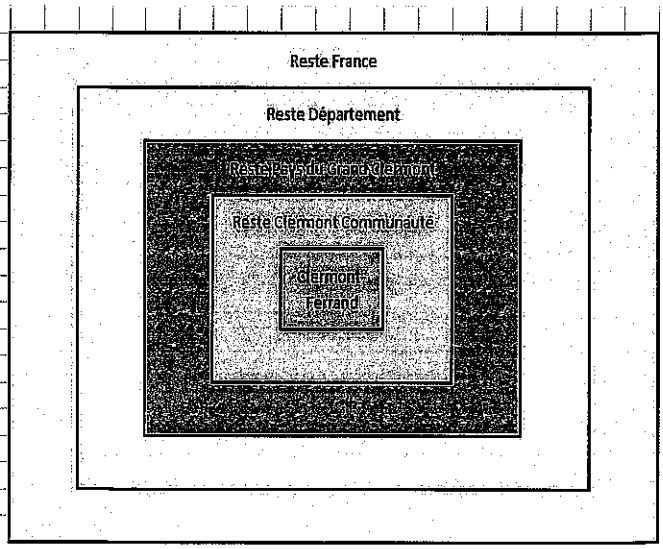
Source : INSEE - RP 2008



- un tableau récapitulatif des mouvements pendulaires.

Domicile	Travail	Nombre de navetteurs
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	40029
Clermont-Ferrand	Reste Clermont Communauté	9828
Clermont-Ferrand	Reste Pays du Grand Clermont	3052
Clermont-Ferrand	Reste Département 63	1361
Clermont-Ferrand	Reste France	1974
Reste Clermont Communauté	Clermont-Ferrand	27740
Reste Département 63	Clermont-Ferrand	9553
Reste Pays du Grand Clermont	Clermont-Ferrand	18031
Reste France	Clermont-Ferrand	4147

Source : INSEE - RP2008



II- EQUIPEMENTS, SERVICES ET ASSOCIATIONS

(représentation cartographie recommandée°)

- **7) Etablissements scolaires (publics et privés)**

	Nombre d'équipements	Nombre d'enfants	Localisation
Ecoles maternelles	32	4 401	Voir carte ***annexe 7***
Ecoles primaires	37	6 563	Voir carte ***annexe 7***
Collèges	14	Inconnu	Voir carte ***annexe 7***
Lycées et LEP	21	Inconnu	Voir carte ***annexe 7***
Etablissements spécialisés : -Enfants hospitalisés à domicile -Section d'enseignement général et prof. Adapté du Collège Albert Camus -Section d'enseignement général et prof. Adapté au Collège Gérard Philippe -Section d'enseignement général et techno. du lycée prof. Marie Curie -Section d'enseignement général et prof. adapté du Collège Oradou	5	Inconnu	Voir carte ***annexe 7***

- **8) Equipements sportifs**

	Nombre	Localisation
Piscines	2	Voir carte ***annexe 8***
Gymnases	33	Voir carte ***annexe 8***
Terrains de sport	67	Voir carte ***annexe 8***
Clubs sportifs	524	Voir carte ***annexe 8***
Autres, préciser		Voir carte ***annexe 8***

- **9) <u>Equipements culturels</u> :**

	Nombre	Localisation
Bibliothéques/ Médiatèques	3	Voir carte ***annexe 9***
Ludotèques	0	Voir carte ***annexe 9***
Cinémas	4	Voir carte ***annexe 9***
Théâtres et troupes théâtrales	10	Voir carte ***annexe 9***
Autres, préciser	19	Voir carte ***annexe 9***

- **10) <u>Services de santé</u> :**

	Nombre	Localisation
Consultations PMI	1	Voir carte ***annexe 10***
Planning familial	1	Voir carte ***annexe 10***
Médecins	173	Voir tableau ***annexe 10***
Infirmières	100	Voir tableau ***annexe 10***
Autres, préciser		

- **11) <u>Services sociaux et administratifs</u> (ci-joint *annexes 11*):**

	Nombre	Permanences Oui/non
Mairie, CCAS	9	oui
Territoire Conseil Général	5	
CPAM, CAF, MSA	10	
Autres		

- **12) <u>Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans</u> :**

	Nombre	Permanences Oui/non
Bureau d'information jeunesse (BIJ...)	1 centre d'information jeunesse	Oui
PAIO ou Mission Locale	1 maison locale	Oui au siège de la Maison Locale mais également dans les maisons de quartier
CIO	1	Oui
Autres, préciser :		

- **13) <u>Associations intervenant auprès d'enfants ou de jeunes</u> :**

	Nombre	Localisation	Projet pour les 4 ans à venir
Objet de l'association	Une trentaine	Clermont-Ferrand	La plupart sont financées par la ville afin de mettre en place des activités péri et extrascolaires dans les quartiers depuis de très nombreuses années mais également pour les années à venir.
Objet de l'association			
Objet de l'association			

- **14) <u>Zones d'activités</u> : (ci-joint *annexes 12*)**

	Nombre	Localisation	Projet pour les 4 ans à venir
Zone d'activité	2	La Pardieu Parc Technologique Le Petit Clos	
Zone industrielle	3	Le Brezet Les Gravanches Zone Industrielle aéronautique Sud	
Zone commerciale	3	La Pardieu secteur économique Claveloux L'Eminée	IKEA Auchan Clermont Nord ZAC Carré Jaude 2

- **15) <u>Identification des zones</u> (ci-joint *annexes 13*):**

	Localisation	Projet pour les 4 ans à venir
ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)	Aucun	
GPU (Grand Projet Urbain)		
ZUS (Zone Urbaine Sensible)	Carte – Annexe 12	Synthèse –Annexe 12
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)	Quartier de la gare Annexe 12	
ZEP(Zone d'Education	Tableau –Annexe 12	

Prioritaire)		
Autres		Annexe 12 – 50 grands projets pour Clermont-Ferrand.

III – ANALYSE QUALITATIVE DE L'EXISTANT ET DES BESOINS

ACCUEIL DE LOISIRS PERI ET EXTRA SCOLAIRE 3 – 17 ANS

La ville accueille les enfants à partir de 3 ans et les jeunes de moins de 18 ans, dans 31 sites (25 Accueil de Loisirs et 6 gymnases) répartis sur l'ensemble de la commune et 3 structures extérieures (Theix, Super Besse et Ker Netra).

Les enfants sont accueillis les mercredis de 14 h à 18 h et durant toutes les vacances scolaires de 8 h à 18 h avec possibilité d'accueil et de départ échelonné. En raison de cette implantation qui déssert tous les quartiers et d'une politique tarifaire très basse favorisant l'inscription de toutes les catégories sociales, il a été comptabilisé, durant l'année scolaire 2010/2011, l'inscription de plus de 32 000 ½ journées enfants.

Les enfants handicapés sont accueillis également sans aucune restriction et l'encadrement est, dans ce cas, systématiquement renforcé.

Les équipes d'animation font vivre les activités mises en place spontanément par les enfants et les jeunes ainsi que celles élaborées par les équipes d'animateurs.

Les enfants et les jeunes disposent de leur temps libre, ils ont le choix de participer ou non aux diverses propositions.

Au moins un projet par semaine de vacances est mis en place à partir des expressions des enfants. De plus, dans un cadre organisé : des « ludoforums » sont mis en place régulièrement par l'équipe pour que les enfants et les jeunes expriment leurs attentes en matière de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et des activités.

Un "Point Accueil Parents" est mis en place sur tous les sites. Il regroupe les informations tel que le projet éducatif et pédagogique, les sorties, les programmes d'activités, ... dans un lieu identifié et aménagé. Un encadrant est systématiquement présent. Enfin des temps conviviaux (animation parents/enfants) sont vivement encouragés.

Des réunions bilan sont organisées avec les enfants et les jeunes à chaque période.

Un flyer d'information est réalisé avant chaque période de vacances. Il comporte le nom et les coordonnées du centre, les dates des vacances, le programme d'activité, les modalités d'inscription et les tarifs. La diffusion se réalise via les écoles (publiques et/ou privées) ainsi que par une distribution ciblée dans le territoire ou auprès des usagers des structures d'animation de quartier.

Des questionnaires de satisfaction sont proposés aux parents au moins deux fois par an. D'une manière générale on note une grande satisfaction aux activités proposées.

- **L'école de la Récré**

L'"Ecole de la Récré" fonctionne pour tous les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Clermont- Ferrand :

- les jours scolaires, dans toutes les écoles :
 - garderie du matin : 7 h 30-8 h 20,
 - pause méridienne : 11 h 30-13 h 20,

 et uniquement pour les maternelles de 18 h à 18 h 20 ;

- les mercredis scolaires de 7 h 30 à 14 h pour les élémentaires et de 7 h 30 à 18 h 20 pour les maternelles dans 20 sites répartis dans les écoles clermontoises.

En raison de cette répartition géographique et des tarifs attractifs calculés en fonction des revenus, l'accueil est ouvert à toutes les catégories sociales d'où un nombre d'enfants de 26 339 accueillis en 2010/2011 sur la journée du mercredi ;

Les équipes en charge de l'animation organisent des activités à partir d'un projet d'animation commun et duquel plusieurs thèmes peuvent être déclinés.

Les activités conduites tout au long de l'année sont régulièrement évaluées par le coordonnateur du secteur concerné et éventuellement réadaptées en fonction du nombre de participants et des besoins des enfants ; elles sont très diverses et variées : animations autour du livre, activités manuelles (fabrication de différents objets en rapport avec les différents thèmes ou du calendrier -Noël, Fête de la Musique....), activités d'art plastique, atelier théâtre, chant...).

Les familles sont informées à chaque fin d'année scolaire de la reconduite de ces activités pour l'année scolaire à venir.

Une journée spécifique d'inscription est organisée le mercredi qui suit la rentrée des classes, en commun avec les autres Directions municipales concernées afin de faciliter les démarches des familles en leur donnant une information globale sur l'ensemble des activités proposées.

Le Guide de l' Écolier, support municipal d'information est remis à chaque élève, le jour de la rentrée des classes, il comprend des informations sur toutes les activités périscolaires et notamment les ALSH "École de la Récré"

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Entre 2007 et 2012 un effort particulier a été fait afin d'augmenter le nombre de places en multi-accueil, tout en réalisant des travaux d'envergure permettant d'accueillir les enfants dans un cadre parfaitement adapté aux besoins et de garantir un cadre de travail de qualité pour les professionnels.

- **Multi-accueil Saint-Jacques :**

Les travaux réalisés ont permis de doubler la superficie des locaux et créer 5 nouvelles places depuis septembre 2010 passant ainsi à une capacité d'accueil de 20 places.

Nous avons pu ainsi satisfaire la demande d'accueil dans ce quartier, aussi bien en accueil réservé qu'en accueil occasionnel qui a fortement augmenté en 2011.

Le taux global d'occupation de cette structure pour l'année 2011 est de 73,57 %.

- **Multi-accueil La Gare :**

La création de nouveaux locaux plus fonctionnels et plus vastes, ouverts en septembre 2009 a permis d'offrir 5 places supplémentaires, soit au total 20 places.

L'activité de la structure a progressivement augmenté pour passer d'un taux d'occupation de 47,98 % en 2010 à 67,10 % en 2011.

- **Multi-accueil Croix de Neyrat :**

Le multi-accueil de Croix de Neyrat devait bénéficier de nouveaux locaux en 2010. Suite à des travaux retardés c'est seulement fin 2011 que l'ouverture de la structure a pu être réalisée.

Depuis 2011 nous avons dans un premier temps augmenté, non pas le nombre de places (8), mais la capacité d'accueil passant de 2 jours et demi d'ouverture à 5 jours de 9 heures.

Courant 2012 le nombre de places d'accueil passera de 8 à 15.

Malgré le retard dû à la nécessité de reloger en urgence un autre multi-accueil (La Gauthière), nous constatons une forte évolution de la fréquentation avec un taux passé de 42,41 % en 2010 à 62,36 % en 2011.

Au cours de la période 2007-2011, l'ensemble des travaux, réalisés avec le soutien financier de la CAF ont permis d'augmenter significativement le nombre de places d'accueil avec 17 nouvelles places et d'améliorer les conditions d'accueil tant pour les enfants que leurs familles.

IV – PERSPECTIVES POUR LES 4 ANS A VENIR

ACCUEIL DE LOISIRS PERI ET EXTRA SCOLAIRE 3 – 17 ANS

Les actions suivantes inscrites au précédent contrat seront renouvelées :

- Accueil de Loisirs Ville de Clermont-Ferrand
- Accueil de Loisirs Boxing Club La Gauthière
- Accueil de Loisirs ASC
- Accueil de Loisirs CDOS
- Accueil de Loisirs 6/12 ans Ville de Clermont-Ferrand Champratel La Plaine
- Accueil de Loisirs 12/15 ans Ville de Clermont-Ferrand St Jacques
- Activités périscolaires
 - Mon Quartier Demain « La Gare – Delille
 - Jeunesse et Horizons
 - Amicale Laïque Jules Ferry
 - Amicale des anciens élèves de l'école Fontgiève
 - Moncinestor
 - Amicale Laïque du groupe scolaire Nestor Perret

 - Amicale Laïque La glacière Jean Butez
- Coordination enfance – jeunesse
- Séjours ville de Clermont-Ferrand
 - Serre Chevalier en février
 - Super Besse en février
 - Pays Catalan en juillet
 - Corse en juillet
- Formations BAFD

Quatre actions nouvelles seront mises en place :
- BAFA Citoyen (ville de Clermont-Ferrand)
- Accueil de jeunes, ville de Clermont-Ferrand, quartiers nord
- Accueil de jeunes, ville de Clermont-Ferrand, quartiers sud
- Accueil de Loisirs association Parenthèse

BAFA CITOYEN

Deux cycles de formation BAFA sont mis en place sur les quartiers de St Jacques et Croix de Neyrat. Un mouvement d'Education Populaire assure l'organisation pédagogique et administrative des stages.
Les jeunes participants, habitants, étudiants ou travaillant sur Clermont Ferrand sont recrutés par un collectif de partenaires animé par la Ville de Clermont-Ferrand dont le Conseil Régional d'Auvergne. Ils contribuent à hauteur de 37.5 euros par stage de formation, en contrepartie, ils s'engagent à réaliser 50 heures de bénévolat dans une association sous la forme de la mise en place d'un projet.
40 jeunes de plus de 18 ans pour le stage de base et 40 autres pour le stage de perfectionnement peuvent s'inscrire à cette formation.

ACCUEILS DE JEUNES

La Ville de Clermont-Ferrand (DAJL) organise sur 8 sites des Accueils de Loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ce mode d'accueil réglementaire apporte entière satisfaction pour les publics préadolescents mais ne convient pas (ou peu) pour les plus de 15 ans.
En effet, la réglementation impose un fonctionnement qui ne permet pas aux adolescents de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et demandes :
- souplesse des horaires d'accueil et des inscriptions ;
- référent adulte spécifique et clairement identifié ;
- possibilité de fréquenter l'accueil avec des amis qui peuvent être majeurs ;
- accompagnement sur des projets individuels ou collectifs.

Depuis 2002, la réglementation des ACM prévoit un mode d'accueil plus souple pour les plus de 14 ans : les accueils de jeunes.
Ce mode d'accueil est prévu par l'article R.227-1 du code de l'Action Sociale et des Familles. Il comporte deux avantages essentiels au regard des besoins de la tranche d'âge concernée :
- il permet la mise en place d'un mode d'accueil en entrée et sortie libre ;
- il autorise la cohabitation de mineurs et de majeurs, à la condition qu'il y ait une continuité dans les âges accueillis (par exemple : de 15 à 20 ans).

Les deux accueils de jeunes mis en place :
- un au nord avec 12 places
- un au sud avec 12 places

durant les vacances scolaires ainsi qu'une dizaine de fois en cours d'année sont une des solutions qui permettra d'accentuer le travail de la ville en direction des 15-20 ans.

- **L'Ecole de la Récré**

Les activités et différents temps de fonctionnement de l'École de la Récré se poursuivront en tenant compte de l'évolution des besoins exprimés par les familles et de la volonté municipale de maintenir une répartition géographique équilibrée de l'accueil du mercredi.

Cependant, des changements pourront intervenir sur l'ensemble de ces activités de loisirs au vu des réaménagements des rythmes scolaires annoncés pour les années à venir.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Projet Barbecot**

La construction de la nouvelle crèche Barbecot dont l'ouverture est prévue pour septembre 2014, permettra d'une part de retrouver la capacité d'accueil de la crèche collective avec 60 places et par ailleurs de créer 30 places supplémentaires en multi-accueil.

La crèche Barbecot située en centre ville est la structure d'accueil la plus demandée de par sa position centrale mais aussi en raison d'une facilité d'accès liée aux transports en commun et notamment le tramway ; elle est aussi partie intégrante d'un projet de construction de 37 logements sociaux.

Par ailleurs les multi-accueil de Lagarlaye et de Neyron sont souvent complets et ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes notamment avec le développement de l'accueil occasionnel.

En septembre 2012 et comme tous les ans, c'est sur le secteur centre ville et plus particulièrement sur Barbecot que des refus sont opposés aux familles en attente d'une place (10 refus sur 20 demandes en 2012).

Par ailleurs, le secteur centre ville est également le moins bien doté en offre de places d'assistantes maternelles.

- **Projet Trémonteix**

La réalisation d'un nouveau multi-accueil à Trémonteix est prévue avec une ouverture en janvier 2015.

Cette création d'un multi-accueil de 20 places s'inscrit dans un projet plus vaste de développement de ce quartier avec la construction de 600 logements ; il sera aussi le premier équipement public de cette zone.

L'afflux d'une population nouvelle et composée de jeunes ménages sur ce quartier va entraîner sans aucun doute une augmentation de la demande.

Par ailleurs il n'existe à ce jour aucun multi-accueil dans un environnement proche de ce secteur. La

seule structure en accueil collectif est la crèche Sully, toujours complète et également beaucoup demandée.

- **Projet de la Gauthière**

Le multi-accueil de la Gauthière est situé au cœur d'un quartier en pleine restructuration dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (ANRU).

Aujourd'hui la capacité d'accueil de cette structure est limitée à 13 du fait de locaux trop exigus.

Dans le cadre de l'urbanisation du quartier de nouveaux locaux pourraient être réalisés.

Il est envisagé une capacité d'accueil de 20 places soit 7 de plus qu'actuellement.

La structure est bien fréquentée et présente également une forte évolution de son taux d'occupation, passé de 54,93% en 2010 à 72,43% en 2011. Cette situation se poursuivant avec une demande croissante en accueil occasionnel.

- **Projet d'un nouveau Relais Assistantes Maternelles**

Les RAM municipaux couvrent aujourd'hui le secteur Nord de la Ville avec le RAM de La Gauthière et le secteur Sud avec le Ram Saint Jacques.

S'ajoute sur le territoire clermontois le RAM SOPHEM qui lui couvre une assez large partie du centre ville.

Des demandes très régulières arrivent de la part des familles et des Assistantes Maternelles qui résident sur des quartiers exclus à ce jour des RAM existants et plus particulièrement des quartiers de La Fontaine du Bac et d'Herbet.

La création d'un nouveau RAM qui pourrait être installé sur le quartier Herbet et correspondrait au découpage de l'UTAS 3 du Conseil Général , avec actuellement 106 Assistantes Maternelles, permettrait de répondre aux besoins régulièrement exprimés auprès des services municipaux

Ces nouveaux projets répondent à une volonté municipale de développer les modes d'accueil dans le cadre d'un service public mais aussi de mieux faire correspondre l'offre à la demande.

En effet, même si les places chez les assistantes maternelles participent à la couverture du besoin d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, pour autant elles ne répondent pas à la réelle demande comme le montre le nombre de places disponibles.

Il peut d'ailleurs être observé une inadéquation entre l'offre et la demande ; les familles qui s'adressent à notre service exprimant toujours une demande d'accueil collectif et plus de réticences lorsqu'elles sont orientées sur les places disponibles en crèches familiales.

Par ailleurs la répartition géographique de l'offre notamment des Assistantes maternelles indépendantes ne correspond pas aux quartiers recherchés par les familles, soit au plus près de leur domicile, soit au plus près de leurs lieux de travail..

Les projets de Barbecot et de Trémonteix traduisent ainsi la volonté d'adapter le mieux possible l'offre à la demande, en offrant à de nouvelles familles des moyens de garde en adéquation avec leurs besoins.

Le projet de la Gauthière s'inscrit dans la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil dans un quartier sensible favorisant l'accueil occasionnel important pour l'intégration sociale des enfants et des familles de ce quartier.

Le nouveau RAM permettra d'élargir l'offre existante tant vis à vis des familles que des assistantes maternelles et de développer des activités d'éveil pour les enfants dans des secteurs où la demande est importante.

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL (1) ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

	Typologie	Nom de l'action	Taux d'occupation de l'existant (1)	Nombre d'unités de référence (2) de l'existant (1)	Capacité d'accueil de l'existant (1)	2012		2013		2014		2015	
						Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
Module 1 (date d'effet 1/01/2012)													
	Action nouvelle	ALSH ST JACQUES				7500	9375	7500	9375	7500	9375	7500	9375
	Action nouvelle	ALSH CHAMPRATEL				4950	6188	4950	6188	4950	6188	4950	6188
	Action nouvelle	ALSH PARENTHESE				340	425	1600	2000	1600	2000	1600	2000
	Action nouvelle	ACCUEIL JEUNES NORD				3336	4170	7590	9488	7590	9488	7590	9488
	Action nouvelle	ACCUEIL JEUNES SUD				3336	4170	7590	9488	7590	9488	7590	9488
	Action nouvelle	FORMATIONS BAFA				92		92		92		92	
	Action nouvelle	MA LA GARE EXTENSION				23500	45200	23500	46000	24000	46000	24500	46000
	Action nouvelle	M A CROIX DE NEYRAT				15000	31050	18000	31050	19000	31050	19000	31050
	Action nouvelle	MA ST JACQUES				23500	38570	23500	43700	24000	43700	24500	43700
	Action nouvelle	MA BARBECOT								8000	24000	30000	69000
	Action nouvelle	MA GAUTHIERE EXTENSION										23500	43700
	Action nouvelle	RAM HERBET										1 ETP	
	Action antérieure	CRECHE FA LAGARLAYE	60,08%	66690	110998								
	Action antérieure	CRECHE PETITES CANAILLES	74,31%	31257	42064								
	Action antérieure	CRECHE PETITS LOUPS	93,70%	45237	48279								
	Action antérieure	LAEP MAISON DE L ILE		525 H									
	Action antérieure	LAEP MAISON D'A COTE		790 H									
	Action antérieure	RAM CLERMONT NORD		1,5 ETP									
	Action antérieure	RAM ST JACQUES		0,90 ETP									
	Action antérieure	HALTE GARDERIE LA GARE	48,99%	16902	34500								
	Action antérieure	HALTE GARDERIE LAGARLAYE	47%	16054	34155								
	Action antérieure	HALTE GARDERIE NEYRON	53,82%	21134	39270								
	Action antérieure	LES ENFANTS DU PARC	40,48%	9350	23100								
	Action antérieure	ALSH DAJL	80%	14950	18687								
	Action antérieure	ECOLE DE LA RECRE	80%	488676	610847								
	Action antérieure	ASC CHAMPRATEL	80%	73232	91540								
	Action antérieure	BOXING CLUB	80%	11624	14530								
	Action antérieure	CDOS	80%	21189	26486								
	Action antérieure	SEJOUR HIVER	100%	248	248								
	Action antérieure	SEJOUR ETE	100%	693	693								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE JULES FERRY	97,34%	29980	30800								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE FONTGIEVE	98,48%	2080	2112								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE NESTOR PERR	100%	3610	3610								
	Action antérieure	PERISCOLAIRE MONCINESTOR	83,35%	2438	2925								
	Action antérieure	JEUNESSE ET HORIZON	100%	2880	2880								
	Action antérieure	LA GARE DELILLE	90%	4950	5500								
	Action antérieure	LA GLACIERE JEAN BUTEZ	80%	400	500								
	Action antérieure	COORDINATION JEUNESSE		2,75 ETP									
	Action antérieure	COORDINATION ENFANCE		0,25 ETP									

(1) **il** s'agit de l'existant au **31 décembre de l'exercice civil qui précède** la signature de la convention **ou** de l'avenant suivant le module concerné, le N-1 convention peut donc différer du N-1 de l'avenant

(2) cf. annexe 5.2

Module 2 (date d'effet 1/01/2012)													
	Action nouvelle	Multi-accueil TREMONTEIX										20000	43700

Fait à Clermont Ferrand, le

Le Directeur de la Caf, Bernard TRIVIAUX

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire, Serge GODARD

Annexe 2

Annexe 3

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouveau relais assistants maternels

DESCRIPTION

Nature : *Relais assistants maternels*

Nom de la structure : HERBET

Adresse : pas connue à ce jour

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture prévue : janvier 2015

ANNEE 1 (soit en 2015)

Qualification de l'animateur : à déterminer
Durée de travail hebdomadaire :*35 H*
Equivalent temps plein : 1

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 100 000 €

Total des recettes : 100 000 €
dont subvention du partenaire : 81 768 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Les RAM municipaux couvrent aujourd'hui le secteur Nord de la Ville avec le RAM de La Gauthière et le secteur Sud avec le Ram Saint Jacques.

S'ajoute sur le territoire clermontois le RAM SOPHEM qui lui couvre une assez large partie du centre ville.

Des demandes très régulières arrivent de la part des familles et des Assistantes Maternelles qui résident sur des quartiers exclus à ce jour des RAM existants et plus particulièrement des quartiers de La Fontaine du Bac et d'Herbet.

La création d'un nouveau RAM qui pourrait être installé sur le quartier Herbet et correspondrait au découpage de l'UTAS 3 du Conseil Général , avec actuellement 106 Assistantes Maternelles, permettrait de répondre aux besoins régulièrement exprimés auprès des services municipaux

Annexe 3

LISTE ACTIONS ANTERIEURES SANS DEVELOPPEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE CLERMONT-FERRAND

DESCRIPTION ACTIONS ANTERIEURES

1-Alsh extrascolaires et/ou périscolaires gérés par la commune :

Nom de la structure : Ecole de la Récré
Adresse : DVSPE Mail d'Allagnat 63000 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : DAJL
Adresse : Rue Lacépède 63000 CLERMONT-FERRAND

2-Alsh extrascolaires et/ou périscolaires associatifs

Nom de la structure : ASC CHAMPRATEL
Adresse : 24 Rue de Flamina 63100 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : Boxing Club La Gauthière
Adresse : 18 Square des Laminés 63100 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : CDOS
Adresse : 15 bis Rue du Pré la Reine 63000 CLERMONT-FERRAND

3-Multi accueils gérés par la commune :

Nom de la structure : Neyron
Adresse : 11 Rue Neyron 63000 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : Lagarlaye
Adresse : 6 Rue Lagarlaye 63000 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : Les Enfants du Parc (réservation de 10 places dans une crèche gérée par une association d'entreprises)
Adresse : 60 Allée du Pont de la Sarre 63000 CLERMONT-FERRAND

4-Crèche familiale municipale:

Nom de la structure : Lagarlaye
Adresse : 6 Rue Lagarlaye 63000 CLERMONT-FERRAND

4-Crèches parentales associatives:

Nom de la structure : Les Petites Canailles
Adresse : 10 Rue des Volcans 63000 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : Les Petits Loups
Adresse : 18 bis Avenue d'Italie 63000 CLERMONT-FERRAND

5-Ram en gestion municipale :

Nom de la structure : RAM Clermont Nord
Adresse : 30 Rue des Trioux 63100 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : RAM Saint Jacques
Adresse : 5 bis Boulevard Claude Bernard 63000 CLERMONT-FERRAND

6-LAEP associatifs :

Nom de la structure : La Maison de l'Ile
Adresse : 16 Rue Godefroy de Bouillon 63000 CLERMONT-FERRAND

Nom de la structure : La Maison d 'à Côté
Adresse : 17 Rue des Hauts de Chanturgue 63100 CLERMONT-FERRAND

7-Garderies périscolaires :

Amicale Jules Ferry
Amicale Laïque Fontgième
Amicale Laïque Nestor Perret
Ciné club Moncinestor
Jeunesse et Horizons
La Gare-Delille
La Glacière-Jean Butez

8-Séjours :

Pays Catalan (été)
Super Besse (hiver)

9-Postes de coordination:
Coordination petite enfance 0,25 ETP
Coordination enfance-jeunesse : 2,75 ETP

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
De l' accueil de loisirs de Champratel

DESCRIPTION

Nature : Nom de la structure : *Alsh CHAMPRATEL*

Adresse : Maison de quartier Champratel 63100 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Date d'ouverture : septembre 2008

ANNEE 1 (soit en *2012*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2012			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	18	31	10,00	2 850,00
Eté	20	20	10,00	2 100,00
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**4 950,00**
			TOTAL	**4 950,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 14 720 €

Total des recettes : 14 720 €

dont subvention du partenaire : 6 928,94 €

ANNEES 2013 à 2015 idem 2012

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel accueil de loisirs

DESCRIPTION

Nature : *ALSH*

Nom de la structure : ***Parenthèse***

Adresse : 3 Rue de Serbie 63000 CLERMONT-FERRAND

Gestionnaire : Association

Partenaire du Cej que finance : Commune

Date d'ouverture : 29 octobre 2012

ANNEE 1 (soit en *2012*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2012			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	16	7	4,00	340,00
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**340,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Ampliitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
			TOTAL	**340,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 2 573 €

Total des recettes : *2 573 €*

dont subvention du partenaire : 300 €

ANNEE 2 (soit en *2013*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2013			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	16	17	4,00	1 000,00
Eté	16	10	4,00	600,00
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**1 600,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
			TOTAL	**1 600,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 4 755 €

Total des recettes : *4 755* €

dont subvention du partenaire : 1 000 €

ANNEES 2014 et 2015 idem 2013

DESCRIPTIF DU PROJET

L'association Parenthèse souhaite développer une activité d'accueil de loisirs au sein de ses locaux. Cet accueil s'adressera à des enfants âgés de 3 à 6 ans. Il se déroulera penadnt les vacances scolaires, en demi-journées, dans un cadre sécurisant ayant reçu l'aval du service de PMI. Il proposera des activités de découverte culturelle en lien avec des manifestations locales, mais aussi des activités de plein air comme le jardinage.
La création de cet accueil de loisirs répond à une demande de la part des usagers et des habitants du quartier qui fréquentent les ateliers déjà proposés par l'association.

Annexe 3
St Jacques

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Nom de la structure : *Alsh 12-15 ans Saint Jacques*

Adresse : Centre Georges Brassens Rue Beaudelaire 63000 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Date d'ouverture : septembre 2008

ANNEE 1 (soit en *2012*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2012			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	35	31	10,00	3 900,00
Eté	35	20	10,00	1 900,00
Périscolaire	30	36	4,00	1 700,00
			SOUS-TOTAL	**7 500,00**
			TOTAL	**7 500,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 21 190 €

Total des recettes : 21 190 €

dont subvention du partenaire : 14 015 €

ANNEES 2013 à 2015 idem 2012

Annexe 3

Annexe 3
BAFA

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
Formations BAFA - BAFD

DESCRIPTION

Nature : *Formation BAFA-BAFD et BAFA citoyens*

Gestionnaire : Commune

ANNEE 1 (soit en 2012)

Nombre de stagiaire en formation : 92

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 33 600 €

Total des recettes : *33 600 €*
dont subvention du partenaire : 20 700 €

ANNEES 2013 à 2015 idem 2012

DESCRIPTIF DU PROJET

Deux cycles de formation BAFA sont mis en place sur les quartiers de St Jacques et Croix de Neyrat. Un mouvement d'Education Populaire assure l'organisation pédagogique et administrative des stages.
Les jeunes participants, habitants, étudiants ou travaillant sur Clermont Ferrand sont recrutés par un collectif de partenaires animé par la Ville de Clermont-Ferrand dont le Conseil Régional d'Auvergne. Ils contribuent à hauteur de 37.5 euros par stage de formation, en contrepartie, ils s'engagent à réaliser 50 heures de bénévolat dans une association sous la forme de la mise en place d'un projet.
40 jeunes de plus de 18 ans pour le stage de base et 40 autres pour le stage de perfectionnement peuvent s'inscrire à cette formation.
Chaque année la commune emploie un nombre important d'animateurs pour le fonctionnement de tous ses sites d'accueils de loisirs extra et périscolaires selon la réglementation en vigueur.

Annexe 3
EASE Barbecot

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : BARBECOT

Adresse : 31 Rue Fontgiève 63000 CLERMONT-FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture prévue : septembre 2014

ANNEE 1 (soit en 2014)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 80

Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 800

Nombre de places contractualisées : 30

Capacité théorique : **24 000 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 8 000 H

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 8 000 H

Taux d'occupation : 31,88 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES ANNUALISEES

Total des dépenses : 210 690 €

Total des recettes : *210 690 €*

dont subvention du partenaire :102 610,40 €

ANNEE 2 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2300 H

Nombre de places contractualisées : 30

Capacité théorique : **69 000 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 30 000

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Barbecot

Nombre total d'heures enfants : 30 000

Taux d'occupation : 43,48 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 255 300 €

Total des recettes : *255 300* €

dont subvention du partenaire :121 700,40 €

DESCRIPTIF DU PROJET

La construction de la nouvelle crèche Barbecot dont l'ouverture est prévue pour septembre 2014, permettra d'une part de retrouver la capacité d'accueil de la crèche collective avec 60 places et par ailleurs de créer 30 places supplémentaires en multi-accueil.

La crèche Barbecot située en centre ville est la structure d'accueil la plus demandée de par sa position centrale mais aussi en raison d'une facilité d'accès liée aux transports en commun et notamment le tramway ; elle est aussi partie intégrante d'un projet de construction de 37 logements sociaux.

Par ailleurs les multi-accueil de Lagarlaye et de Neyron sont souvent complets et ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes notamment avec le développement de l'accueil occasionnel.

En septembre 2012 et comme tous les ans, c'est sur le secteur centre ville et plus particulièrement sur Barbecot que des refus sont opposés aux familles en attente d'une place (10 refus sur 20 demandes en 2012).

Par ailleurs, le secteur centre ville est également le moins bien doté en offre de places d'assistantes maternelles.

Financement Caf : subvention PCPI d'un montant de 000 € accordée le

Annexe 3
EAJE Ch Neyrat

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : CROIX NEYRAT

Adresse : 3 Rue des Hauts de Chanturgue 63100 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

ANNEE 1 (soit en 2012)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2070

Nombre de places contractualisées : 15

Capacité théorique : **31 050 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 15 000 H

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : *15 000 H*

Taux d'occupation : 48,31 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 143 755 €

Total des recettes : *143 755 €*

dont subvention du partenaire :76 955,20 €

ANNEE 2 (soit en 2013)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2070

Nombre de places contractualisées : 15

Capacité théorique : **31 050 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 18 000

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Ge Neyrat

Nombre total d'heures enfants : *18 000 H*

Taux d'occupation : 57,97 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 209 553 €

Total des recettes : *209 553 €*

dont subvention du partenaire :129 433,20 €

ANNEE 3 (soit en 2014)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2070

Nombre de places contractualisées : 15

Capacité théorique : **31 050**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 19 000

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 19 000 H

Taux d'occupation : 61,19% %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 215 325 €

Total des recettes : *215 325 €*

dont subvention du partenaire : 130 765,20 €

ANNEE 4 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2070

Nombre de places contractualisées : 15

Capacité théorique : **31 050 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 19 000

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 19 000 H

Taux d'occupation : 61,19% %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 219 083 €

Total des recettes : *219 083 €*

dont subvention du partenaire :134 523,20 €

Annexe 3
EAJE la Gare

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Mult-accueil

Nom de la structure : LA GARE

Adresse : 59 Avenue Charras 63000 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture : 25/09/2006 avec extension au 1/09/2009

ANNEE 1 (soit en 2012)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 226

Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2260

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **45 200 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 23 500 H

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 23 500 H

Taux d'occupation : 51,99 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 197 504 €

Total des recettes : *197 504 €*

dont subvention du partenaire :92 897,60 €

ANNEE 2 (soit en 2013)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2300

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **46 000 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 23 500 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 23 500 H

Taux d'occupation : 51,09 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 201 446 € Total des recettes : *201 446 €*

dont subvention du partenaire : 96 839,60 €

ANNEE 3 (soit en 2014)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230 Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 300 H

Nombre de places contractualisées : 24 000 H

Capacité théorique : **46 000 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 24 000 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 24 000 H

Taux d'occupation : 52,17 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 205 383 € Total des recettes : *205 383 €*

dont subvention du partenaire : 98 556,60 €

ANNEE 4 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230 Amplitude d'ouverture par jour : 10 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 300 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **46 000 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 24 500 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 24 500 H

Taux d'occupation : 53,26 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 209 000 € Total des recettes : *209 000 €*

dont subvention du partenaire :99 953,60 €

Annexe 3
La Gauthière

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : LA GAUTHIERE

Adresse : 35 Rue de la Grande Combaude 63100 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'extension : 1er janvier 2015

ANNEE 1 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 185 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **43 700 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 23 500 H

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 23 500 H

Taux d'occupation : 53,78 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 183 400 €

Total des recettes : *183 400 €*

dont subvention du partenaire : 78 793,60 €

DESCRIPTIF DU PROJET

Le multi-accueil de la Gauthière est situé au cœur d'un quartier en pleine restructuration dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (ANRU).

Aujourd'hui la capacité d'accueil de cette structure est limitée à 13 du fait de locaux trop exigus.

Dans le cadre de l'urbanisation du quartier de nouveaux locaux pourraient être réalisés.

Il est envisagé une capacité d'accueil de 20 places soit 7 de plus qu'actuellement.

Annexe 3
St Jacques.

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil du jeune enfant existant maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : SAINT JACQUES

Adresse : Rue Desdevises du Dézert 63000 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'extension : 1/01/2010

ANNEE 1 (soit en 2012)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 203

Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 1 929 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **38 580 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 23 500 H

Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 23 500 H

Taux d'occupation : 60,91 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 245 650 €

Total des recettes : *245 650 €*

dont subvention du partenaire : 141 043,60 €

ANNEE 2 (soit en 2013)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230

Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 185 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **43 700 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 23 500 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : *23 500 H*

Taux d'occupation : 53,78 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 250 452 € Total des recettes : *250 452 €*

dont subvention du partenaire : 145 845,60 €

ANNEE 3 (soit en 2014)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230 Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 185 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **43 700 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 24 000 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 24 000 H

Taux d'occupation : 54,92 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 253 155 € Total des recettes : *253 155 €*

dont subvention du partenaire : 146 328,60 €

ANNEE 4 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230 Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 185 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **43 700 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 24 500 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 24 500 H

Taux d'occupation : 56,06 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 256 810 € Total des recettes : *256 810 €*

dont subvention du partenaire : 147 763,60 €

Annexe 3 Trémonteix

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant

DESCRIPTION

Nature : Multi-accueil

Nom de la structure : TREMONTEIX

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture prévue : janvier 2015

ANNEE 1 (soit en 2015)

CAPACITE THEORIQUE

Nombre de jours de fonctionnement : 230 Amplitude d'ouverture par jour : 9,5 H

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2 185 H

Nombre de places contractualisées : 20

Capacité théorique : **43 700 H**

PREVISIONS D'ACTIVITE

Nombre d'heures enfants 0/4 ans : 20 000 H Nombre d'heures enfants 4/6 ans : 0

Nombre total d'heures enfants : 20 000 H

Taux d'occupation : 46 %

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 209 330 € Total des recettes : *209 330* €

dont subvention du partenaire : 120 263,60 €

DESCRIPTIF DU PROJET

La réalisation d'un nouveau multi-accueil à Trémonteix est prévue avec une ouverture en janvier 2015.

Cette création d'un multi-accueil de 20 places s'inscrit dans un projet plus vaste de développement de ce quartier avec la construction de 600 logements ; il sera aussi le premier équipement public de cette zone.

L'afflux d'une population nouvelle et composée de jeunes ménages sur ce quartier va entraîner sans aucun doute une augmentation de la demande.

Par ailleurs il n'existe à ce jour aucun multi-accueil dans un environnement proche de ce secteur. La seule structure en accueil collectif est la crèche Sully, toujours complète et également beaucoup demandée.

Annexe 3
Clermont Nord

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel accueil de jeunes

DESCRIPTION

Nature : *Accueil jeunes*

Nom de la structure : ***Accueil jeunes Clermont Nord***

Adresse : Maison de Quartier de Croix Neyrat 63100 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture : 1/07/2012

ANNEE 1 (soit en *2012*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2012			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	12	14	7,00	1 176,00
Eté	12	20	7,00	1 680,00
Périscolaire	12	10	4,00	480,00
			SOUS-TOTAL	**3 336,00**
			TOTAL	**3 336,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 16 400 €

Total des recettes : *16 400 €*

dont subvention du partenaire : 12 778,36 €

ANNEE 2 (soit en *2013*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2013			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	15	84	7,00	3 570,00
Eté	15	20	7,00	2 100,00
Périscolaire	15	32		1 920,00
			SOUS-TOTAL	**7 590,00**
			TOTAL	**7 590,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 30 020 €

Total des recettes : *30 020 €*

dont subvention du partenaire : 23 204,90 €

ANNEES 2014 et 2015 idem 2013

DESCRIPTIF DU PROJET

Cf fiche AJ Sud

Annexe 3
Clermont Sud

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel accueil de jeunes

DESCRIPTION

Nature : *Accueil jeunes*

Nom de la structure : ***Accueil jeunes Clermont Sud***

Adresse : Maison de Quartier de Saint Jacques 63000 CLERMONT FERRAND

Gestionnaire : Commune

Partenaire du Cej qui finance : Commune

Date d'ouverture : 1/07/2012

ANNEE 1 (soit en *2012*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2012			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	12	14	7:00	1 176,00
Eté	12	20	7:00	1 680,00
Périscolaire	12	10	4:00	480,00
			SOUS-TOTAL	**3 336,00**
			TOTAL	**3 336,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 16 400 €

Total des recettes : *16 400 €*

dont subvention du partenaire : 12 778,36 €

ANNEE 2 (soit en *2013*)

CAPACITE THEORIQUE

ALSH	Activité prévisionnelle 2013			
moins de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances				
Eté				
Périscolaire				
			SOUS-TOTAL	**0,00**
plus de 6 ans	**Places**	**Jours**	**Amplitude**	**Heures prévues**
Mercredi/Samedi				
Ptes Vacances	15	34	7,00	3 570,00
Eté	15	20	7,00	2 100,00
Périscolaire	15	32	4,00	1 920,00
			SOUS-TOTAL	**7 590,00**
			TOTAL	**7 590,00**

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Total des dépenses : 30 020 €

Total des recettes : *30 020 €*

dont subvention du partenaire : 23 204,90 €

ANNEES 2014 et 2015 idem 2013

DESCRIPTIF DU PROJET

La Ville de Clermont-Ferrand (DAJL) organise sur 8 sites des Accueils de Loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ce mode d'accueil réglementaire apporte entière satisfaction pour les publics préadolescents mais ne convient pas (ou peu) pour les plus de 15 ans.
En effet, la réglementation impose un fonctionnement qui ne permet pas aux adolescents de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et demandes :

- souplesse des horaires d'accueil et des inscriptions ;
- référent adulte spécifique et clairement identifié ;
- possibilité de fréquenter l'accueil avec des amis qui peuvent être majeurs ;
- accompagnement sur des projets individuels ou collectifs.

Depuis 2002, la réglementation des ACM prévoit un mode d'accueil plus souple pour les plus de 14 ans : les accueils de jeunes.
Ce mode d'accueil est prévu par l'article R.227-1 du code de l'Action Sociale et des Familles. Il comporte deux avantages essentiels au regard des besoins de la tranche d'âge concernée :

- il permet la mise en place d'un mode d'accueil en entrée et sortie libre ;
- il autorise la cohabitation de mineurs et de majeurs, à la condition qu'il y ait une continuité dans les âges accueillis (par exemple : de 15 à 20 ans).

Les deux accueils de jeunes mis en place :

- un au nord avec 12 places
- un au sud avec 12 places

durant les vacances scolaires ainsi qu'une dizaine de fois en cours d'année sont une des solutions qui permettra d'accentuer le travail de la ville en direction des 15-20 ans.

Annexe 4

ANNEXE 4

NOM de la collectivité : **CLERMONT-FERRAND**

DIAGNOSTIC CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

1 - Données socio-démographiques

• Nombre d'habitants (dernier recensement INSEE) :

population départementale	139 006
	628 388 (estimation 1er janvier 2011)

Les familles du territoire au 31 décembre 2011

	Nb allocataires CAF	Nb de personnes couvertes	% sur pop totale	Nb allocataires avec enfants	%	Nb de familles monoparentales	Nb de familles nombreuses (3 enfants et +)	Nb de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans
Territoire	38 754	72 350	52,05%	12 132	31,31%	6340	7639	143
Département	112 751	278 880	44,38%	59 817	53,05%	29 131	41 610	2 201

Nb de personnes couvertes : allocataires+conjoints+enfants+autres personnes à charge

	Nb de familles nombreuses	%	Nb de familles monoparentales	%
Territoire	1 971	5,09%	4 340	11,20%
Département	9 541	8,46%	14 889	13,21%

Nb de familles nombreuses : nb de familles de 3 enfants ou plus

Les enfants et les jeunes du territoire au 31 décembre 2011

	Nb d'enfants de 0-2 ans révolus	Nb d'enfants de 3-5 ans révolus	Total 0/6 ans révolus	Nb d'enfants de 6-11 ans révolus	Nb de jeunes de 12-17 ans révolus	Total 0/17 ans révolus
Territoire	4 553	3 683	8 236	6 663	5 913	12 576
Département	19 323	18 338	37 661	36 827	32 066	68 893

2 - Données socio-économiques au 31/12/2011

Activité professionnelle des allocataires et conjoints

• Taux d'activité des adultes allocataires* agés de 25 à 49 ans par sexe :

* sous la dénomination adultes allocataires est prise en compte l'ensemble constitué par les allocataires et leur conjoint éventuel

Nb total allocataires actifs (allocataires ou conjoints)	17 668	70,13%	80,68%
Nb femmes actives (allocataires ou conjointes)	8 777	65,78%	75,60%
Nb hommes actifs (allocataires ou conjoints)	8 891	75,01%	85,56%
Nb femmes au chômage (allocataires ou conjointes)	2 319	17,38%	11,55%
Nb hommes au chômage (allocataires ou conjoints)	2 300	19,40%	11,40%

*Taux nb total allocataires actifs = nb allocataires ou conjoints actifs 25-49 ans/nb adultes total (allocataires ou conjoints) de 25/49 ans

*Taux nb femmes actives = nb femmes allocat ou conjointes actives 25-49 ans/nb femmes allocat ou conjointes total de 25/49 ans (idem pour les hommes)

*Taux nb femmes au chomage = nb femmes allocat ou conjointes au chomage/nb femmes allocat ou conjointes total de 25/49 ans (idem pour les hommes)

	Nb de parents isolés allocataires		Bénéficiaires potentiels d'action sociale (familles de la CAF)		Nb d'allocataires pauvres au seuil de bas revenus		Bénéficiaires du RSA	Bénéficiaires de la PPA
	0 à 3 ans révolus	3 à 17 ans révolus						
Territoire	2 796	5 338	11 874	30,64%	12 964	33,45%	6 452	2788
Département	17 547	37 710	59 120	52,43%	35 444	31,44%	17 039	8213

* En 2011, le seuil des bas revenus était de 954 euros
Le seuil des bas revenus est désormais égal à 60 % de la médiane et non plus à 50 % comme auparavant.
La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50 % des personnes.
*Le revenu mensuel par unité de consommation rapporte le revenu disponible (revenus+prestations) des allocataires, au nb d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pr les familles monoparentales

Définition des bénéficiaires potentiels d'action sociale :
Les allocataires ayant perçu une prestation d'action sociale au cours de l'année même s'ils ne sont plus allocataires au 31 décembre de l'année
Sont considérées comme bénéficiaires potentiels, les familles ayant au moins un enfant à charge.

Répartition des familles allocataires par le quotient familial Cnaf

	Nombre	Taux	Département
[illegible]	18 559	49,77%	28,49%
[illegible]	6 559	17,59%	16,89%
[illegible]	6 534	17,52%	19,69%
[illegible]	4 500	12,07%	26,53%
[illegible]	1 139	3,05%	8,40%

Répartition des familles allocataires selon le Revenu par Unité de Consommation*

	Nombre	Taux	Département
[illegible]	3 551	15,56%	11,42%
[illegible]	5 890	25,80%	19,56%
[illegible]	5 056	22,15%	20,47%
[illegible]	5 988	26,23%	29,80%
[illegible]	2 342	10,26%	18,75%

*Le revenu mensuel par unité de consommation rapport le revenu disponible (revenus+prestations) des allocataires, au nb d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pr les familles monoparentales

Répartition des familles allocataires selon le poids des prestations

	Nombre	Taux	Département
[illegible]	5 348	23,43%	16,83%
[illegible]	1 406	6,16%	4,64%
[illegible]	2 287	10,02%	7,26%
[illegible]	4 582	20,07%	17,39%
[illegible]	9 204	40,32%	53,88%

* ressources déclarées

3 - Autres données CAF au 31/12/2011

Nombre d'allocataires avec de l'Allocation de Rentrée Scolaire versable*
* seuil minimum de versement : 15 euros

	département
5 505	24 816

Nombre d'enfants bénéficiaires :

	Assistante maternelle à domicile	Garde à domicile	Assistante maternelle en association	Assistante maternelle en entreprise
Territoire	751	109	981	88
Département	4 854	416	8 485	324

*Si les parents ont recours à une association ou à une entreprise habilitée qui emploie une assistante maternelle
*NC : non communicable (chiffre inférieur à 5)

Annexe 4B

ANNEXE 4 B

4-B : ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE EN 2011 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

➢ ***enfants âgés de 0 à 5 ans révolus***

Type d'accueil	Indicateurs
Etablissements d'accueil collectif relevant du décret du 1er août 2000 (crèche, multi accueil, halte-garderie, micro crèches)	- Nombre de places agréées Pmi (O-5 ans révolus) : - crèches collectives municipales : 293 places - multi accueil municipal : 106 places - micro-crèches privées : 30 places - crèches associatives ou d'entreprises : 201 : places - crèches parentales : 38 places
Etablissements d'accueil collectif à fonctionnement parental relevant du décret du 1er août 2000 (crèche, multi accueil, halte-garderie)	
Service d'accueil familial (crèches familiales) relevant du décret du 1er août 2000	- Nombre de places agréées Pmi (O-5 ans révolus) :133 places 0-3 ans.
Accueil individuel par les assistants maternels agréés	- Nombre assistantes maternelles agréées : 1870 au 31/12/2011 (source PMI) - Nombre places théoriques auprès des assistantes maternelles indépendantes selon les agréments Pmi : 1737 - Nombre assistantes maternelles en activité : - Nombre d'enfants réellement accueillis :
Maisons d'Assistants maternels (MAM)	- Nombre de MAM en activité :
Relais assistantes maternelles (RAM)	- Nombre de Ram en ETP : 2.6 - RAM entreprise : 1= 1 ETP
Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)	- Nombre d'équipements : 2 (associatifs)
Ludothèques	- Nombre d'équipements : - Nombre d'heures d'ouverture annuelle :

➢ ***enfants âgés de 3 à 11ans accueillis à l' Ecole de la Récré***

L'Ecole de la Récré fonctionne dans toutes les écoles clermontoises (maternelles et élémentaires), les jours scolaires pour la garderie du matin et la pause méridienne, ainsi que le soir de 18h à 18h20 en maternelle.

Les centres de loisirs ouverts les mercredis pour les enfants, à partir de 3 ans moins 4 mois et sous réserve d'un nombre d'inscrits supérieur à 15 enfants sont situés dans les écoles ci-dessous :

- P. BERT élémentaire	**- LA PRADELLE**
- A. BRIAND (regroupement avec N. PERRET)	**- J. JAURES (maternelle uniquement avec repas à J. MACE)**
- CHANTERANNE	**- J. MACE (regroupement avec J. JAURES élémentaire)**
- P. et M. CURIE	**- P. MENDES-FRANCE**
- J. FERRY	**- J. MICHELET élémentaire**
- A. FRANCE	**- J. MICHELET maternelle**
- V. HUGO	**- E. QUINET**
- E. HERRIOT	**- J. VALLES (regroupement avec P. ARBOS et**
- J. DE LA FONTAINE	

	A. DAUDET) **- J. VERNE** **- J. ZAY**

Les parents ont le choix du lieu d'inscription en fonction des places disponibles.

Pour l'année scolaire 2012/2013, il convient de rajouter 2 points d'accueil :

1. N.PERRET (précédemment regroupé avec A.Briand)
2. A. BAYET (précédemment regroupé avec P.Mendes France)

➢ *Enfants jusqu'à 17 ans révolus*

Type d'accueil	Indicateurs	Sources de données
Accueil de loisirs	- En 2010 – 2011 pour les 3 – 17 ans : 6497 places	
Accueil périscolaire (garderies périscolaires)	- Liste des garderies - Nombre d'enfants maximum accueillis par garderie :	
Séjours vacances et Camps adolescents (plus de 6 jours et 5 nuits)	- Séjour équitation toussaint 2010 15 inscrits - Séjour ski février 2011 semaine 1 28 inscrits - Séjour ski février 2011 semaine 2 15 inscrits - Séjour ski Serre Chevalier février 2011 23 inscrits - Séjour équitation avril 2011 semaine 1 10 inscrits - Séjour équitation avril 2011 semaine 2 15 inscrits - Séjour Ker Netra juillet 2011 116 inscrits - Séjour Ker Netra Août 2011 114 inscrits - Séjour pays Catalan juillet 2011..... 23 inscrits - Séjour corse juillet 2011..... 25 inscrits - Séjours franco allemand août 2011 26 inscrits français TOTAL année 2010/2011 : 410 inscrits	
« Accueil de jeunes » déclaré DDCS	Deux accueils de jeunes prévus avec ouverture en juillet 2012 - Maison de Quartier St Jacques : 12 places - Quartier Nord : 12 places	

ANNEXE 5

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I - Pièces justificatives relatives au CEJ

Volet enfance jeunesse

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Population couverte	Fiche diagnostic (cf.annexe 4)	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans Nombre d'adolescents d'enfants et d'adolescents jusqu'à 17 ans révolus	Fiche diagnostic (cf.annexe 4)	
Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat.	- attestation détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat. - relevé des données d'activité des structures, activités et actions existant au cours de l'année précédant la signature du contrat - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions non bénéficiaires de la PSO pour l'année précédant la signature du contrat (cf.dossier paiement CEJ 2010)	- Production infra annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours (n), pour les actions concernées par le présent Cej. Ces documents sont transmis à la Caf avant la fin octobre de l'année en cours (n). - Production au 1er semestre n+1 du bilan annuel (n) des actions prévues au schéma de développement avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestations de service
Données relatives aux nouvelles actions	-Schéma de développement avec fiche par action indiquant les données d'activité et financières prévisionnelles pour chacune des années du contrat. -Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	

II – Pièces justificatives relatives aux bénéficiaires et aux gestionnaires

II .1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Capacité du contractant	- délibération de l'instance compétente autorisant le contractant à signer	
Existence légale	Groupement de communes : statuts Acte de constitution d'un EPCI Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire relative au respect des obligations sociales lorsqu'il n'existe pas au préalable de dossier ouvrant droit à la PS.	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne	

II .2 – Employeurs (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Existence légale	Extrait du registre du commerce	
Vocation	Statuts datés et signés	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire Pour les employeurs recevant des subventions d'un montant global ≥ à 153.000 € ou si deux des trois conditions suivantes sont remplies : - effectif ≥ 50 salariés - CA ≥ 3.100.000 € - total du bilan > 1.550.000 € les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.	
Capacité du contractant	Statuts extraits K bis du registre du commerce	
Engagement à réaliser l'opération	Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du gestionnaire ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	

I I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention	Justificatifs nécessaires au suivi infra annuel et annuel de la convention
Existence légale	Date de déclaration en Préfecture, Date d'insertion de la déclaration au journal officiel.	
Vocation	Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié….	
Régularité face aux obligations sociales	Attestation du bénéficiaire et/ou du gestionnaire relative au respect des obligations sociales.	
Régularité face aux obligations légales	Pour les associations recevant des subventions d'un montant global ≥ à 153.000 € ou si deux des trois conditions suivantes sont remplies : - effectif ≥ 50 salariés - CA ≥ 3.100.000 € les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.	
Capacité du contractant	Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne	
Pérennité	Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande / Bilan prévisionnel si 1ère année de fonctionnement	

Annexe 5.2 : Prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	prix plafond (en euros)
Accueil collectif* 0–4 ans	7,22€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 0-4 ans	6,3€ / heure enfant
Accueil collectif* 4-6 ans	3,42€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Micro crèche* 0-4 ans	6,3€/ heure enfant
Micro crèche* 4-6 ans	3,16€/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254€ /an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants - parents	59,46€ /heure d'ouverture
Ludothèques	20€ /heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	33 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"Diagnostic initial"	10 000€ / contrat
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€ / heure enfant
Accueil périscolaire	3€ / heure enfant
Séjour vacances été	40€ / journée enfant
Séjour petites vacances	40€ / journée enfant
Camp adolescents	40€ / journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddjs	4€ / heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	33000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	800€ / stagiaire
"diagnostic initial"	10 000€ / contrat

* Relevant de l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 6 : EVALUATION

L'utilisation des critères de diagnostic ci-dessous est préconisée par la Cnaf.

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles ;
- des objectifs du contrat ;
- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
1er niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	annuel
2ème niveau : Evaluer les objectifs du contrat	au terme du contrat
3ème niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	au terme du contrat

3 Evaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

1er niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableaux de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
2ème niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Deux objectifs : • favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil ; • contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.
3ème niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.

1. EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs		Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecarts
☐ VOLET ENFANCE ☐ VOLET JEUNESSE					
Action					
Date d'ouverture /Date déchéance					
Nature du signataire			☐ commune ☐ C2c ☐ employeur		
Caractéristiques de l'offre	Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
	Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
	Prix de revient à l'acte	=	☐ > au prix plafond Cnaf ☐ = au prix plafond Cnaf ☐ < au prix plafond Cnaf ☐ > au prix plafond moyen départemental ☐ = au prix plafond moyen départemental ☐ < au prix plafond moyen départemental		
	Coût de fonctionnement annuel (€)				
	Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
	Taux d'occupation	=	☐ > au taux d'occupation cible Cnaf ☐ =au taux d'occupation cible Cnaf ☐ < au taux d'occupation cible Cnaf ☐ > au taux d'occupation moyen départemental ☐ = au taux d'occupation moyen départemental☐ < au taux d'occupation moyen départemental		
	Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	☐ < à 9h/j ☐ = à 9h/j☐ > à 9h/j		
	Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	☐ > à l'amplitude moyenne annuelle départementale ☐ = à l'amplitude moyenne annuelle départementale ☐ < à l'amplitude moyenne annuelle départementale		

	Nature des emplois concernés (ETP)				
	Taux d'encadrement	=	☐ > aux normes réglementaires ☐ = aux normes réglementaires ☐ < aux normes réglementaires		
	Niveau de qualification	=	☐ > aux normes réglementaires ☐ = aux normes réglementaires ☐ < aux normes réglementaires		
	Temps de concertation	☐ OUI ☐ NON			
	Temps de formation	☐ OUI ☐ NON			
	Différenciation des activités selon les tranches d'âge	☐ OUI ☐ NON			
	Implication des jeunes dans le projet éducatif	☐ OUI ☐ NON Forme de cette implication			
	Accueil d'enfants en situation de handicap	☐ OUI ☐ NON			
	Accueil d'urgence	☐ OUI ☐ NON			
	Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources	☐ OUI ☐ NON			
	Moyenne des participations familiales	€			€
Moyens déployés par la Caf	**Aide à l'investissement**		Plan crèche concerné	€	€
	Aide au fonctionnement	➢ Pso	€		€
		➢ Ps contractuelle	€		€
		➢ Fonds propres	€		€

2. EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Analyse par type d'action / Critères	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecarts observés
▪ **Capacité d'accueil**	Objectifs d'accueil Nombre de places d'accueil atteint		
▪ **Prix de revient et moyenne départementale**	Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond		
▪ **Taux d'occupation**	Taux d'occupation cible Taux d'occupation moyen Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible		
▪ **Politique tarifaire**	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles		
▪ **Niveau de qualification et taux d'encadrement**	Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement		
▪ **Diversité de l'offre**	Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour		
▪ **Attractivité de l'offre**	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge		
▪ **Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets**	Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif Formes prises par ces implications		
▪ **Accueil d'un public ciblé**	Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence		

* Accueil collectif, familiale et parental (0-4 ans) (4-6 ans), micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil de jeunes, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes / Objectifs opérationnels	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	▪ Capacité d'accueil		
Améliorer l'offre d'accueil		▪ Prix de revient et moyenne départementale ▪ Taux d'occupation ▪ Politique tarifaire ▪ Accueil d'un public ciblé	▪ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		▪ Attractivité de l'offre	▪ Diversité de l'offre ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets

2. EVALUATION DES EFFETS DU CONTRAT SUR LE TERRIROIRE

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données[1] relatives au contexte local et aux besoins.

Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.

- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.

Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

- Analyser les partenariats existants et développés.

[1] Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité Sociale Agricole
Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe
	Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / Parents en activité
Le niveau de ressources des familles	Quotients familiaux
L'urbanisme et l'habitat	Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire
Les équipements et services	Etablissements scolaires 6-16 ans / Equipements sportifs / Equipements culturels / Services de santé / Services administratifs / Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité